

Deuxième séance, jeudi 7 février 2013

Présidence de M. Pascal Kuenlin, président

SOMMAIRE: Commissions. – Communications. – Assermentation. – Recours en grâce. – Projet de loi N° 39 modifiant la loi sur l'aménagement du territoire et les constructions (LATEC); entrée en matière, 1^{re} et 2^e lectures, vote final. – Mandat MA4002.12 Dominique Butty/Patrice Jordan/Patrice Morand/Louis Duc/Benoît Rey/Denis Grandjean/André Schoenenweid/Nicole Lehner-Gigon/Pierre-André Grandgirard/Patrice Longchamp (route Romont-Vaulruz); prise en considération. – Résolution Pierre Mauron (restitution des primes d'assurance-maladie payées en trop aux Fribourgeoises et Fribourgeois); prise en considération. – Résolution Ursula Krattinger-Jutzet/Rudolf Vonlanthen (HFR); prise en considération. – Elections. – Clôture.

La séance est ouverte à 08 h 35.

Présence de 98 députés; absents: 12.

Sont absents avec justifications: M^{mes} et MM. Eric Collomb, Antoinette de Weck, Marc-Antoine Gamba, Fritz Glauser, Patrice Jordan, Albert Lambelet, Michel Losey, André Schneuwly, Yvonne Stempfël-Horner, Jean-Daniel Wicht, Markus Zosso, Ralph Alexander Schmid.

M^{me} Isabelle Chassot, conseillère d'Etat, est excusée.

Commissions

Commissions parlementaires nommées par le Bureau en sa séance du 7 février 2013

Projet de loi N° 41 sur la scolarité obligatoire (loi scolaire)

Yvonne Stempfël-Horner, présidente, Pierre-André Grandgirard, Albert Lambelet, Hugo Raemy, Gaetan Emonet, Solange Berset, Antoinette de Weck, Nadia Savary, Gilles Schorderet, Markus Zosso, André Schneuwly.

Projet de décret N° 42 relatif à l'octroi d'un crédit d'engagement additionnel pour l'assainissement des carrefours dangereux à la suite d'une modification de projet des carrefours de Fin-de-Jentes à Cressier et de Chrütz à Tavel

Objet confié à la Commission des routes et cours d'eau.

Projet de décret relatif à l'octroi d'un crédit d'étude en vue de la construction d'un bâtiment permettant le déménagement de la station de recherches agronomiques Agroscope ALP – Haras du site de Berne-Liebefeld sur le site de Posieux

Pierre-André Page, président, Gabriel Kolly, Josef Fasel, Nicolas Lauper, Patrice Jordan, Pierre-Alain Clément, François Roubaty, Dominique Corminbœuf, Fritz Glauser, René Kolly, Laurent Thévoz.

Projet de mesures structurelles et d'économies à l'Etat de Fribourg (projet MSE)

Objet confié à la Commission des finances et de gestion.

Communications

Le Président.

Je vous informe que le vendredi 8 mars 2013 aura lieu à Montreux, puis ensuite pour une partie récréative à Chillon, un séminaire du Forum interparlementaire romand, qui aura pour thème «*Les transports publics et privés: quelle vision pour la Suisse romande? La Suisse romande, parent pauvre?*» Je vous invite à y participer. Notre collègue M. le Député André Schoenenweid vous donnera toute information utile à ce sujet.

J'aimerais féliciter la gagnante dans la catégorie femmes du slalom qui a eu lieu hier à Moléson par un temps exécrable, M^{me} la Députée Nadine Gobet, de sa victoire (*applaudissements*) et M. le Député Nicolas Kolly de sa première place également (*applaudissements*). Il n'y avait pas de catégorie «Conseil d'Etat».

> Le Grand Conseil prend acte de ces communications.

Assermentation

Assermentation de M^{mes} et MM. Camille Perroud Sugnaux, Sophie Margueron Gumy, Walter Tramaux, Claudia Achermann, Amélie Pilloud, Nicolas Rime et David-André Brugger élu-e-s par le Grand Conseil à différentes fonctions judiciaires lors de la session de février 2013.

- > Il est procédé à la cérémonie d'assermentation selon la formule habituelle.

Le Président. Mesdames et Messieurs, vous venez d'être assermentés pour votre nouvelle fonction. Au nom du Grand Conseil du canton de Fribourg, je vous félicite pour votre élection et vous souhaite beaucoup de satisfaction dans l'exercice de la fonction qui désormais est la vôtre. La cérémonie d'assermentation est terminée. (*Applaudissements*).

Recours en grâce

Le huis clos est prononcé.

- > Le Grand Conseil accorde la grâce partielle dans un cas.

Le huis clos est levé.

Projet de loi N° 39 modifiant la loi sur l'aménagement du territoire et les constructions (LATEC)¹

Rapporteur: **Markus Bapst** (PDC/CVP, SE).

Commissaire: **Maurice Ropraz**, Directeur de l'aménagement, de l'environnement et des constructions.

Entrée en matière

Le Rapporteur. Grossrat Schorderet hat in einer Motion gefordert, die Tabelle im Anhang des Gesetzes zu verändern. Er verlangte, dass die Geschossflächenziffern (GFZ), welche kleiner als 0,5 sind, alle auf 0,5 erhöht werden. Mit dem vorliegenden Entwurf schlägt nun der Staatsrat die geforderten Änderungen vor. Die parlamentarische Kommission hat in einer Sitzung den Vorschlag des Staatsrates beraten und schlägt dem Grossen Rat einstimmig vor, auf die Vorlage einzutreten und die Änderungen anzunehmen.

Bei der Tabelle im Anhang handelt es sich um eine Umrechnung der alten Ausnutzungsziffern auf die neuen Geschossflächenziffern. In der Praxis konnte nun festgestellt werden, dass die Umrechnung in den Zonen niederer Dichte zu Problemen führen kann, da die Nutzung des Landes gegenüber früher sogar kleiner ausfallen kann. Die Anpassung führt somit zu einer besseren Nutzung des Baulandes in den Zonen niederer Dichte. Durch das Fixieren der Geschossflächenzif-

fer auf 0,5, das heisst auf die Mindestschwelle gemäss Artikel 80 Absatz 1 des heute gültigen Gesetzes, wird dieses Problem für die Übergangphase behoben. Gemeinden, die ihr Raumplanungs- und Baureglement bereits angepasst haben, sind von dieser Änderung nicht betroffen. An den heutigen Verfahren ändert diese Änderung ebenfalls nichts. Die Absicht des Gesetzgebers war es immer, dass ein Gesuchsteller mindestens ein so grosses Gebäude bauen kann, wie dies nach der alten Gesetzgebung möglich gewesen wäre. Durch der Erhöhung der GFZ für diese Zonen wird die Rechtssicherheit somit eher verbessert. Um Missverständnisse zu vermeiden: Die Gemeinden sind natürlich befugt, höhere Geschossflächenziffern in diesen Zonen in den neuen Reglementen festzulegen. Die Schranke von 0,5 kann allerdings in Zukunft nicht unterschritten werden. Die Anpassung der Tabelle betrifft nur das «normale» Baugebiet. In Zonen mit Gestaltungsplänen nach altem Recht gelten bis zu deren endgültiger Überbauung die in den jeweiligen Quartierplänen festgelegten Ausnutzungsziffern. Hier können keine Ausnahmen gemacht werden.

Weiter hat die Kommission in diesem Zusammenhang auch davon Kenntnis genommen, dass die neuen Geschossflächenziffern auch für die Berechnung der Abwasser- und Trinkwassergebühren verwendet werden können. Auch hier ist es nötig – und das Gesetz gibt eine Übergangsfrist von drei Jahren –, dass die Reglemente koordiniert mit den Raumplanungs- und Baureglementen den neuen gültigen Grundlagen angepasst werden. Der Botschaft ist zu entnehmen, dass noch nicht viele Gemeinden über neue Reglemente verfügen und noch nicht alle Gemeinden mit der Ortsplanungsrevision begonnen haben. Ein rasches und koordiniertes Revidieren dieser Gemeindereglemente ist aus Gründen der Gleichbehandlung der Grundeigentümer und der Rechtssicherheit wichtig und sollte zügig vorangehen.

Mit diesen Bemerkungen schliesse ich den Bericht der Kommission.

Le Commissaire. Dans le projet de loi qui vous est soumis, le Conseil d'Etat a repris telle quelle la proposition formulée dans la motion déposée par le député Schorderet. Du point de vue de l'aménagement du territoire, cette modification légale ne pose pas de problème particulier, dans le sens précisément d'une densification des zones à bâtir, un enjeu majeur de la planification de ces prochaines années. Etant donné que cette modification ne porte que sur un instrument de droit transitoire, à savoir la table de conversion liée à l'article 178 alinéa 1 LATEC, elle ne vise qu'à permettre une application directe de la valeur minimale d'indice de 0,5 prévue à l'article 80 LATEC. Le projet de loi n'appelle donc pas de commentaire particulier sur le fond.

Cela étant, dans son message accompagnant le projet de loi, le Conseil d'Etat vous rend attentifs aux problèmes qui pourraient concrètement survenir à la suite de l'entrée en vigueur de cette modification de l'annexe, par rapport à d'éventuelles inégalités de traitement entre les propriétaires qui doivent s'acquitter des taxes perçues, en application des règlements communaux sur l'évacuation et l'épuration des eaux. Ces éventuels problèmes ne constituent pas en tant que tels des

¹ Message pp. 61ss.

obstacles à la mise en œuvre de cette modification légale, mais ils devront être pris en considération par les communes, qui procéderont à l'adaptation des règlements communaux et de leurs PAL durant ces prochaines années.

Avec ces considérations, le Conseil d'Etat comme la commission parlementaire vous invitent à adopter ce projet de loi.

Schorderet Edgar (PDC/CVP, SC). J'interviens comme motionnaire et représentant du groupe Parti démocrate-chrétien – Parti bourgeois-démocratique. Mes intérêts: je suis ingénieur civil et de ce fait actif dans l'immobilier. Je constate régulièrement des situations de gaspillage de terrains, alors qu'on aurait déjà pu réduire des surfaces pour un même nombre de logements. Permettez-moi de reprendre quelques arguments qui ont été développés par M. le Rapporteur, respectivement par M. le Commissaire. La LATeC tient compte d'une nouvelle façon de calculer les indices de constructions autorisées. La loi prévoit qu'à terme aucun indice ne devra être inférieur à 0,5. Dans son annexe, la loi fixe des indices provisoires pour passer d'un mode de calcul à l'autre. Or, dans le cas d'indices faibles, par exemple anciennement 0,25, les valeurs provisoires restreignent la possibilité de construire, ce qui est un non-sens que le Tribunal administratif a par ailleurs corrigé.

D'autre part, s'il fallait autrefois souvent disposer d'une parcelle de grandeur minimale pour pouvoir construire son logement, l'aménagement du territoire a changé de paradigme. On recherche aujourd'hui, comme M. le Commissaire l'a dit tout à l'heure, l'économie de terrain par une meilleure densification. Si l'on attend que tous les plans d'aménagement communaux soient déposés, corrigés, puis validés, des surfaces considérables seront gaspillées durant ce temps, surtout, il faut bien le dire, en dehors des zones centrales.

Par cette motion, le groupe Parti démocrate-chrétien – Parti bourgeois-démocratique dans son unanimité soutient la mise en application immédiate d'un indice minimum de 0,5. Une telle adaptation n'affecte, à mon sens en tous les cas, d'aucune façon la pratique actuelle du calcul des taxes communales de raccordement, qui doivent de toute façon faire l'objet d'une adaptation de leur règlement à cet effet. De toute façon, avec l'annexe qui aujourd'hui est en place, avec une valeur qui par exemple passe de 0,25 à 0,33, là il faut aussi adapter les règlements communaux. Donc ça revient, à mon sens en tous les cas, au même que de tout de suite passer de 0,25 à 0,5 par exemple. Donc, c'est déjà le cas avec les valeurs mentionnées comme je l'ai dit.

Le groupe Parti démocrate-chrétien – Parti bourgeois-démocratique, à l'unanimité, souhaite une politique raisonnable de l'utilisation du sol au plus vite en votant favorablement sur cette modification de la loi. Je vous remercie d'en faire de même.

Castella Romain (PLR/FDP, GR). Au nom du groupe libéral-radical, j'ai le plaisir de vous annoncer que nous soutenons ce projet de modification de loi, pour l'ensemble de notre groupe, notamment pour les raisons qui ont été invoquées par M. le Commissaire et M. le Motionnaire Schorderet et que je ne

veux pas répéter. Ces raisons vont parfaitement dans le sens de ce qui se fait dans la population. Nous pouvons saluer la proposition du Conseil d'Etat de faire entrer en vigueur la nouvelle mouture de cette loi à partir du 1^{er} juillet 2013, car, vous le savez tous, la démographie du canton de Fribourg va plus vite que les instances communales et cantonales. Donc, merci au motionnaire et nous soutenons, pour l'ensemble du groupe, cette proposition de loi.

Fasel-Roggo Bruno (ACG/MLB, SE). Unsere Fraktion hat die vorliegende Botschaft diskutiert und ist einstimmig für Eintreten. Wir sind der Meinung: Wenn man den Bericht «Anpassung des kantonalen Richtplanes» vom November 2010 und das Raumplanungsgesetz, beziehungsweise den Bericht, studiert hat, ist diese Anwendung kein Wunsch mehr, sondern ein Muss. Die Verantwortung über die Reglemente und deren Anpassung, beziehungsweise Anwendung, muss bei den Gemeinden liegen.

Mit diesen Bemerkungen wird unsere Fraktion der Änderung einstimmig zustimmen.

Berset Solange (PS/SP, SC). Le groupe socialiste a discuté et analysé ce projet de loi. Sur le fond, il n'est pas opposé à une densification plus importante. Cependant, il tient à relever les points suivants:

Bien que nous fussions opposés à une grande majorité lors du vote de la motion, le groupe socialiste est conscient que la modification demandée aujourd'hui ne fait qu'accélérer la densification de l'habitat et ce encore uniquement aux zones résidentielles. La nouvelle loi le permettra de manière très large. C'est la raison pour laquelle le groupe va entrer en matière. Il faut toutefois relever que la modification des valeurs d'indice posera des problèmes d'égalité de traitement entre les propriétaires, comme cela a été relevé, pour la facturation des taxes, puisqu'en principe ces taxes sont souvent facturées à l'indice d'utilisation du sol. Bon nombre de communes sont en train de réviser leur PAL et leur RCU et elles devront revoir la loi sur les eaux. Donc, en l'état, il y a encore beaucoup d'incertitudes sur l'application de la modification de l'indice.

Il faut aussi relever que cette nouvelle table d'indices sera un casse-tête pendant quelque temps pour les communes, comme le relève d'ailleurs le Conseil d'Etat dans son message. Cependant, il faut aussi rappeler que les valeurs IBUS nouvellement introduites ne doivent pas empêcher ce que l'on pouvait faire avec les valeurs IUS de l'ancienne loi et ceci a notamment été confirmé par le Tribunal cantonal et le Tribunal fédéral.

Le groupe socialiste aurait souhaité introduire, parallèlement à la table que nous modifions aujourd'hui, la perception d'une plus-value dont le produit servirait au financement d'infrastructures supplémentaires nécessitées par un habitat densifié. Cette plus-value a été largement discutée lors l'approbation de la LATeC au début de l'année passée, mais finalement elle a été refusée ici. Est-ce juste de permettre au propriétaire de rentabiliser plus fortement ses terrains et de laisser à la communauté une partie de la prise en charge des

infrastructures nécessaires? Certes, il appartient aux communes de régler ceci directement avec les propriétaires. Il n'en reste pas moins que les différences d'application sont trop importantes. Je pense qu'il n'est pas juste de dire que les deux choses ne sont pas liées, le souci de la densification et la prise en charge des frais d'infrastructure.

Avec ces incertitudes et ces questions, le groupe socialiste entre en matière et va voter la modification.

Bertschi Jean (UDC/SVP, GL). Je n'ai pas de lien direct, si ce n'est que je suis un ancien conseiller communal d'une commune dans la Glâne. La motion du député Edgar Schorderet demande la modification de l'article 178 de la LATeC. Elle demande une densification des constructions, une meilleure utilisation du sol, soit de porter tous les indices à 0,5. Le groupe de l'Union démocratique du centre trouve que ces propos permettent une meilleure utilisation du sol et propose d'accepter cette modification selon les propositions du Conseil d'Etat.

Le Rapporteur. Ich stelle fest, dass alle Fraktionen für Eintreten sind und die Gesetzesvorlage unterstützen.

Bezüglich der Bemerkungen der Sozialdemokratischen Fraktion: Die Mehrwertabschöpfung ist nicht Bestandteil dieses Gesetzes. Wir haben in der Kommission über die Mehrwertabschöpfung und über andere Raumplanungsangelegenheiten diskutiert. Diese sind jedoch nicht Bestandteil der heutigen Diskussion.

Bezüglich der Infrastrukturen: Wenn wir in diesen Zonen, die hier betroffen sind, die Geschossflächenziffern leicht erhöhen, hat das nicht automatisch einen Ausbau der Infrastrukturen zur Folge. In der Regel sind die Strassen ja bereits vorhanden – da hat man einen sehr kleinen Einfluss, wenn man einige Wohneinheiten mehr hat – und die Abwasserinfrastruktur ist davon auch nicht betroffen. Nur für diese geringe Menge zusätzlichen Schmutzwassers sind seitens der Gemeinden keine Zusatzinvestitionen erforderlich. Wenn in Quartieren eine Trennsystemumrüstung erforderlich wird – diese Infrastruktur ist in der Regel heute nicht vorhanden –, müssen die Gebühren entsprechend den neuen Reglementen darauf Rücksicht nehmen. Die Gemeinden – und das ist das Wichtigste – müssen vorwärts machen bei der Revision ihrer Reglemente und dann haben sie auch die finanziellen Ressourcen, um die Infrastrukturen zu finanzieren.

Le Commissaire. Je remercie les porte-parole des groupes, qui tous soutiennent l'entrée en matière sur ce projet. Je précise au député Edgar Schorderet, mais il le sait, que naturellement avec cette nouvelle loi, c'est un droit de construire avec un indice maximum de 0,5 qui est concédé mais ce n'est pas une obligation. La LATeC n'oblige pas le propriétaire à construire avec un minimum d'indice de 0,5, ce n'est donc pas une garantie absolue de pouvoir éviter avec cette introduction un éventuel gaspillage du sol.

A M^{me} la Députée Solange Berset, je précise effectivement, elle l'a dit, qu'il y a un risque d'inégalité de traitement entre citoyens. Cela a été relevé par le Conseil d'Etat. Il faudra donc que les communes soient attentives à bien vouloir coordonner

leurs règlements sur l'épuration des eaux avec la modification qui intervient aujourd'hui. Les éventuelles décisions des conseils communaux peuvent d'ailleurs faire l'objet d'un recours auprès du préfet de chaque district.

Au niveau de la perception de la plus-value, j'ai déjà eu l'occasion de le dire à M^{me} la Députée Berset en séance de commission, ce n'est naturellement pas l'objet de cette présente révision que de discuter de la plus-value. En revanche, cette problématique de la plus-value est traitée directement dans la nouvelle LAT, qui sera portée en votation le 3 mars prochain; c'est le fameux article 5. Je précise également que le canton n'a pas refusé à ce jour cette idée d'introduire une plus-value, puisque, précisément, j'avais eu l'occasion de vous présenter un rapport du Conseil d'Etat qui présentait l'ensemble des problématiques. Le Grand Conseil avait d'ailleurs eu l'occasion de voter sur l'introduction d'un éventuel fonds sur le plan communal. J'aurai d'ailleurs l'occasion certainement le cas échéant de revenir avec cette problématique, parce que, dans les faits, l'introduction d'un fonds communal ne nous paraît guère compatible avec la nouvelle loi, qui est proposée actuellement aux citoyennes et citoyens de ce pays.

Je veux peut-être encore apporter deux précisions, c'est plutôt pour les professionnels de l'immobilier, quels indices sont applicables aux PAD en vigueur? Comme cela est appliqué depuis l'entrée en vigueur de la LATeC, les nouvelles valeurs d'IBUS ne sont pas applicables aux PAD en vigueur lorsque ceux-ci répartissent les surfaces brutes de plancher sur les différentes parcelles. Par contre, si un PAD se contente dans sa réglementation de renvoyer à l'indice applicable pour la zone considérée, ce sera alors la valeur d'IBUS fixée dans la table qui s'appliquera. Il faudra donc bien distinguer les deux cas de figure.

Une question s'est aussi posée en commission. D'ici à l'entrée en vigueur de la modification légale, à quelle valeur les propriétaires peuvent-ils se référer pour établir leur projet? Du point de vue strictement légal, naturellement, la modification de l'annexe ne peut pas être appliquée de manière anticipée, donc avant son entrée en vigueur. Les auteurs de projets peuvent toutefois mettre à l'enquête un projet respectant le 0,5 avec une demande de dérogation, en se référant notamment à la prochaine entrée en vigueur de la modification légale. Mes services préavisent favorablement une telle procédure avec demande de dérogation.

C'est avec ces considérations que je vous invite donc à soutenir l'entrée en matière sur ce projet.

- > L'entrée en matière n'étant pas combattue, il est passé directement à la lecture des articles.

Première lecture

ART. 1

Le Rapporteur. L'article 1 fixe cette modification, il porte donc à 0,5 les valeurs IBUS actuellement inférieures à 0,5.

- > Adopté.

ART. 2, TITRE ET CONSIDÉRANTS

Le Commissaire. Le Conseil d'Etat devra fixer la date d'entrée en vigueur de la présente loi. J'ai eu l'occasion de le dire en commission, ce sera très vraisemblablement au 1^{er} juillet 2013.

- > Adoptés.
- > La première lecture est ainsi terminée. Comme il n'y a pas d'opposition, il est passé directement à la deuxième lecture.

Deuxième lecture

ART. 1 À 2, TITRE ET CONSIDÉRANTS

- > Confirmation de la première lecture.
- > La deuxième lecture est ainsi terminée. Il est passé au vote final.

Vote final

- > Au vote final, ce projet de loi est adopté dans son ensemble, sans modification, par 94 voix contre 0. Il y a 1 abstention.

Ont voté oui:

Ackermann (SC, PDC-PBD/CVP-BDP), Aebischer (LA, PDC-PBD/CVP-BDP), Affolter (LA, PS/SP), Badoud (GR, PLR/FDP), Berset (SC, PS/SP), Bertschi (GL, UDC/SVP), Bonny (SC, PS/SP), Bosson (GL, PDC-PBD/CVP-BDP), Bourguet (VE, PDC-PBD/CVP-BDP), Brodard C. (SC, PLR/FDP), Brodard V. (GL, PS/SP), Brönnimann (SC, UDC/SVP), Brunner (SE, PS/SP), Burgener Woeffray (FV, PS/SP), Burkhalter (SE, PLR/FDP), Butty (GL, PDC-PBD/CVP-BDP), Castella D. (GR, PLR/FDP), Castella R. (GR, PLR/FDP), Chassot (SC, ACG/MLB), Clément (FV, PS/SP), Collaud (BR, PDC-PBD/CVP-BDP), Corminbœuf (BR, PS/SP), Doutaz (GR, PDC-PBD/CVP-BDP), Duc (BR, ACG/MLB), Ducotterd (SC, PDC-PBD/CVP-BDP), Emonet (VE, PS/SP), Fasel J. (SE, PDC-PBD/CVP-BDP), Fasel-Roggo (SE, ACG/MLB), Frossard (GR, UDC/SVP), Gander (FV, UDC/SVP), Ganiot (FV, PS/SP), Garghentini Python (FV, PS/SP), Gasser (SC, PS/SP), Girard (GR, PS/SP), Gobet (GR, PLR/FDP), Grandgirard (BR, PDC-PBD/CVP-BDP), Grandjean (VE, PDC-PBD/CVP-BDP), Grivet (VE, PS/SP), Hänni-Fischer (LA, PS/SP), Hayoz (SE, PDC-PBD/CVP-BDP), Herren-Schick (LA, UDC/SVP), Hunziker (VE, PLR/FDP), Ith (LA, PLR/FDP), Jelk (FV, PS/SP), Jendly (SE, PDC-PBD/CVP-BDP), Johner-Etter (LA, UDC/SVP), Kaelin Murith (GR, PDC-PBD/CVP-BDP), Kolly G. (GR, UDC/SVP), Kolly N. (SC, UDC/SVP), Kolly R. (SC, PLR/FDP), Krattinger-Jutzet (SE, PS/SP), Kuenlin (SC, PLR/FDP), Lauper (SC, PDC-PBD/CVP-BDP), Lehner-Gigon (GL, PS/SP), Longchamp (GL, PDC-PBD/CVP-BDP), Mauron (GR, PS/SP), Menoud (GR, PDC-PBD/CVP-BDP), Mesot (VE, UDC/SVP), Meyer Loetscher (BR, PDC-PBD/CVP-BDP), Morand (GR, PDC-PBD/CVP-BDP), Mutter (FV, ACG/MLB), Page (GL, UDC/SVP), Peiry (FV, UDC/SVP), Piller A. (SE, UDC/SVP), Pythoud-Gaillard (GR, PS/SP), Rapporteur (), Rauber (SE, PDC-PBD/CVP-BDP), Repond (GR, PS/SP), Rey (FV, ACG/MLB), Riedo (LA, PDC-PBD/CVP-BDP), Rime (GR, PS/SP), Rodriguez (BR, PS/SP), Roubaty (SC, PS/SP), Savary-Moser (BR, PLR/FDP), Schafer (SE, ACG/MLB), Schläfli (SC, UDC/SVP), Schnyder (SC, PS/SP), Schoenenweid (FV, PDC-PBD/CVP-BDP), Schöpfer (LA, PLR/FDP), Schorderet E. (SC, PDC-PBD/CVP-BDP), Schorderet G. (SC, UDC/SVP), Schuway (GR, UDC/SVP), Siggen (FV, PDC-PBD/CVP-BDP), Suter (SC, ACG/MLB), Thalmann-Bolz (LA, UDC/SVP), Thévoz (FV, ACG/MLB), Thomet (SC, PS/SP), Vial (SC, PDC-PBD/CVP-BDP), Vonlanthen (SE, PLR/FDP), Waeber (SE,

UDC/SVP), Wassmer (SC, PS/SP), Wüthrich (BR, PLR/FDP), Zadory (BR, UDC/SVP), Zürcher (LA, UDC/SVP). Total: 94.

S'est abstenu:

Piller B. (SC, PS/SP). Total: 1.

Mandat MA4002.12 Dominique Butty/Patrice Jordan/Patrice Morand/Louis Duc/Benoît Rey/Denis Grandjean/André Schoenenweid/Nicole Lehner-Gigon/Pierre-André Grandgirard/Patrice Longchamp (route Romont-Vaulruz)¹

Prise en considération

Butty Dominique (PDC/CVP, GL). Je n'ai jamais eu en six ans autant de plaisir à prendre la parole. Je m'exprime en mon nom personnel mais surtout au nom de ces petites gens qui m'ont élu et qui font confiance pour quelque temps encore aux autorités politiques cantonales. Je n'ai aucun lien, ni familial ni économique, avec des entreprises de construction ou des sociétés immobilières en formation concernées par le sujet.

Le Parlement et le Conseil d'Etat sont constitués d'élus. Ils ont eu la chance de l'être parce que les électeurs ont reconnu en eux des valeurs qui leur ressemblent: un roi de la lutte, un agriculteur et éleveur d'abeilles, un représentant de la finance et des associations sportives, un vétérinaire à disposition cinq soirs sur sept et vingt-cinq week-ends par année, un président des chasseurs, un syndicaliste marchant banderole en tête contre les abus patronaux. De ces 117 cannes à sucre ou de ces 117 betteraves pour le député Losey, nous en avons extrait le sucre pour faire ces pâtisseries que sont le Grand Conseil et le Conseil d'Etat. Que reste-t-il de ces pièces montées lorsque nous les arrosons de l'eau limpide des principes généraux et absolus? Il ne nous reste que la démocratie, dont les piliers sont les citoyens et leur organe législatif l'assemblée communale.

Je remercie vivement le Conseil d'Etat pour sa réponse au mandat et son diagnostic d'irrecevabilité. Il a certainement dû penser que je souffrais d'une oisiveté crasse ou de sentiments dépressifs profonds et que pour retrouver occupation ou réconfort psychique, je me suis soudain mis à pondre un outil parlementaire et ensuite à parcourir les travées du Parlement, afin de trouver les neufs signatures nécessaires à sa validité. M. le Commissaire, ce dont vous n'avez absolument pas tenu compte, c'est la chronologie des événements. Il était bien évidemment plus facile de se focaliser, pour utiliser une image médicale, sur l'ongle incarné que sur l'infarctus. Dans un projet de traversée de Vuisternens-devant-Romont, l'Etat a étudié de très nombreuses variantes, avant qu'un seul responsable décide de mettre en veilleuse le projet, en le rétrogradant au rang de contournement. Il ne restait plus au député glânois, PDC et régional de l'étape, que de chercher

¹ Déposé et développé le 21 septembre 2012, BGC septembre 2012, pp. 1928ss.; réponse du Conseil d'Etat le 18 décembre 2012, BGC p. 153.

dans la loi sur les communes les possibilités de démocratiquement pousser l'Etat à avoir une vision plus consensuelle pour le bien de son district. J'ai dès lors récolté des signatures et obtenu très rapidement le nombre de paraphe nécessaires à la tenue d'une assemblée communale extraordinaire. Lors du vote, l'étude du projet du Mulet a été plébiscitée. C'est maintenant que je parle d'accident cardiaque et pas de problèmes d'orteil. Le vote de l'assemblée n'a pas été relayé par le conseil communal. Ce grave manquement n'a pas été sanctionné par le préfet, qui, par suprême élégance, a délivré un permis de construire sur le tracé dont l'étude était souhaitée par le peuple plusieurs semaines avant ces débats. Dernière manœuvre en date, le bras armé de l'Etat en Glâne – doutait-il peut-être de sa victoire d'aujourd'hui – a fait parvenir une carte de deuil suite au décès du Mulet et à destination du conseiller d'Etat avant nos débats. Je trouve ceci très sympa pour la députation dans son entier, surtout que le papier que j'ai tenu dans mes mains pour le signer sentait très fort la moquette bleue de la DAEC. Ce n'est pas le contenu de la carte qui est grave, mais la date de l'expédition. La loi sur les communes est bien faite. Elle interdit à trois pingus de bloquer un projet de l'Etat, mais à partir du moment où le souverain s'est exprimé, il est du devoir démocratique de respecter sa décision. Pour toutes ces petites gens qui ont sacrifié leur soirée, qui se sont rendus à l'assemblée communale extraordinaire et ont cru en votant avoir pu apporter un peu de démocratie dans un processus imposé, en leur nom à tous, je vous demande de conclure à la recevabilité du mandat.

Hunziker Yvan (PLR/FDP, VE). Contraindre le Conseil d'Etat à donner un ordre au préfet de la Glâne sur une décision qu'il a prise en connaissance de cause, telle est la demande de ce mandat. Notre vétérinaire des routes se veut le défenseur des souhaits d'une partie de la population de Vuisternens-devant-Romont, comme il se plaît à se définir. De là à vouloir utiliser un instrument parlementaire tel que le mandat pour obliger notre exécutif cantonal à faire changer une décision préfectorale, alors que celle-ci est tout à fait conforme, il y a un pas à ne pas franchir. Le groupe libéral-radical n'en veut pas et votera l'irrecevabilité de ce mandat.

Page Pierre-André (UDC/SVP, GL). Je suis membre du comité de pilotage de la route Romont–Vaulruz depuis une année.

Le groupe de l'Union démocratique du centre n'a pas compris que notre collègue député Butty n'ait pas retiré son mandat concernant la route Romont–Vaulruz et la traversée de Vuisternens-devant-Romont. Ce mandat est à notre avis irrecevable et en contradiction avec le courrier envoyé à M. le Conseiller d'Etat, il y a une semaine, par le préfet de la Glâne et les huit députés glânois (y compris notre collègue Butty, qui est cosignataire).

Je vous fais lecture de trois phrases: «M. le Conseiller d'Etat, vous vous êtes engagé pour la réalisation de la route Romont–Vaulruz. Nous vous remercions pour le travail effectué sur les tronçons achevés et en cours. Afin que cet objet réponde aux attentes, il est important que l'ensemble du trajet soit rapidement terminé et que la sécurité des accès au chemin de débord soit assurée. La variante dite «Le Mulet», qui n'avait pas le soutien de l'Etat, n'a pas été étudiée et ne peut plus être

réalisée, car la construction de deux immeubles est projetée sur le trajet prévu. Dès lors, nous vous demandons de poursuivre l'étude et la réalisation de la traversée de Vuisternens-devant-Romont sans délai.» C'est signé par notre collègue Butty.

Je crois que l'on ne peut pas avoir un minimum de sérieux dans cette salle. Notre collègue Butty a suffisamment fait traîner le dossier. Sans ses actions tous azimuts, la traversée de ce village serait effectuée ou en cours de réalisation. Aujourd'hui, nous sommes en retard et devons aller de l'avant. Encore un mot aux membres de la commission des finances de Vuisternens-devant-Romont: malheureusement, cette situation engendrera certainement des coûts supplémentaires pour votre commune. Sans autre commentaire, je vous encourage à rejeter massivement ce mandat.

Rey Benoît (AGC/MLB, FV). Il faut avoir un regard vigilant sur la manière dont se développent le canton, la population et ses besoins, afin de prendre, pour reprendre le discours du président, non pas les décisions qui plaisent mais les décisions qu'il faut. Or, sans me prononcer de quelque manière que ce soit sur le bien-fondé de la variante du Mulet par rapport à une autre variante, il est important de constater que dans le canton de Fribourg, à de très nombreuses reprises, nous avons été coincés – si vous me permettez l'expression – par des infrastructures que nous devons réaliser et qui, tout d'un coup, devenaient impossibles, suite à des projets de constructions qui s'étaient réalisés à la va-vite. C'est la raison pour laquelle je pense qu'il est important de définir les priorités, les axes de circulation étant une priorité par rapport à la construction de deux immeubles, qui peut encore être reportée de quelque temps. Ces immeubles hypothèquent une solution qui peut-être est la bonne, peut-être pas, mais ils interdisent de la mettre en œuvre et en exergue. C'est la raison pour laquelle une majorité du groupe Alliance centre gauche soutiendra la recevabilité de ce projet.

Piller Benoît (PS/SP, SC). Le groupe socialiste a examiné ce mandat déposé le 21 septembre 2012, qui demande en substance de réserver des terrains pour une variante de la traversée, Vuisternens-devant-Romont. Le groupe socialiste est conscient qu'il est urgent de trouver une solution pour cette traversée, qui, aujourd'hui, est coincée entre deux tronçons de route, dont le tracé a été entièrement revu dans le projet Romont–Vaulruz. Le groupe socialiste n'est pas le seul à être conscient de cette urgence, puisque, comme l'a relevé notre collègue Page, le préfet de la Glâne, huit députés et le conseil communal de Vuisternens-devant-Romont ont signé un courrier demandant au canton de poursuivre l'étude et la réalisation de cette traversée, ceci sans délai. Cependant, quelles que soient les bonnes raisons qui poussent à demander une décision, nous ne devons pas nous autoriser à passer outre les procédures d'autorisation ou à bloquer d'autres dossiers connexes. Nous nous devons de respecter les lois et les processus que nous avons mis en place, ainsi que les compétences des autorités d'approbation. Avec ces considérations, le groupe socialiste soutiendra l'irrecevabilité du mandat.

Fasel Josef (PDC/CVP, SE). Die Fraktion der Christlichdemokratischen Volkspartei und der Bürgerlich-Demokrati-

schen Partei folgt mehrheitlich den Anträgen des Staatsrats. Ich bitte Sie, dies auch zu tun.

Ropraz Maurice, Directeur de l'aménagement, de l'environnement et des constructions. Je respecte naturellement l'engagement du député Butty, qui estime mener un combat légitime dans ce dossier. Il défend les intérêts de sa région. Le rôle du Conseil d'Etat et du Grand Conseil est de veiller au respect des lois en vigueur, en particulier la loi sur le Grand Conseil. A teneur de l'article 79 alinéa 2 de cette loi, le mandat doit être déclaré irrecevable s'il met en cause la répartition des tâches, ou d'autres règles qui figurent dans la Constitution ou dans une loi, ou alors s'il vise à influencer sur une décision administrative à prendre dans le cadre d'une procédure ordonnée par la loi ou sur une décision sur recours. Dans ce sens, la requête de mandat doit être déclarée irrecevable pour les motifs suivants:

L'assemblée communale de Vuisternens-devant-Romont n'est en soi et formellement pas compétente pour choisir une variante de traversée de son village. L'article 37 de la loi sur les routes et l'article 22 LATeC donnent la compétence d'approuver des projets routiers cantonaux à la Direction de l'aménagement, de l'environnement et des constructions. La volonté exprimée par l'assemblée communale de Vuisternens-devant-Romont est naturellement digne d'intérêt et doit être accueillie, mais elle n'est pas juridiquement déterminante dans la procédure à suivre.

Selon le plan d'affectation des zones de Vuisternens-devant-Romont, le terrain sur lequel la variante du Mulet serait envisagée est affecté à la zone à bâtir. Il n'existe aucune prescription particulière dans ce plan d'affectation des zones ou dans le règlement communal d'urbanisme, pour interdire la construction actuellement sur ce terrain d'immeubles. Dans ces conditions et en présence d'une demande de permis de construire, conforme à l'affectation et aux prescriptions de zones, le préfet a l'obligation d'accorder le permis sollicité par le propriétaire du terrain en question. Selon l'article 7 alinéa 1 de la loi sur les préfets, le préfet est soumis à l'autorité hiérarchique du Conseil d'Etat. Toutefois, le Conseil d'Etat doit respecter la loi, les règlements, la planification existante dans les communes. Il n'a donc pas le pouvoir de donner aux préfets des instructions ou un ordre non conforme à la loi en vigueur. Vous admettez que ce serait un dangereux précédent si, aujourd'hui, le Grand Conseil donnait un ordre à un préfet de délivrer ou de ne pas délivrer un permis de construire. Il s'agirait de décisions politiques qui ne respecteraient plus forcément la législation en vigueur.

Sur le fond, je voudrais quand même, puisqu'on a abordé la problématique de la liaison Romont-Vaulruz, vous dire que les travaux avancent selon le planning prévu, dans le respect du budget à disposition. A ce jour, la présente requête du député Butty est devenue sans objet, puisque le permis de construire pour deux immeubles a été délivré par le préfet, ce projet étant conforme à la loi. De fait, la variante dite du Mulet n'est techniquement plus envisageable. Selon le Service des ponts et chaussées, cette variante n'était déjà pas réalisable et ceci pour des raisons techniques. La priorité est maintenant de terminer les travaux sur le tronçon Romont-

Vaulruz et, pour la première fois dans ce dossier, je constate avec beaucoup de plaisir que le préfet, la députation glânoise et la commune de Vuisternens-devant-Romont parlent d'une seule et unique voix. Ces autorités et l'intervenant lui-même ont signé un courrier qui me demande de reprendre l'examen de la traversée du village de Vuisternens. J'ai d'ores et déjà décidé de remettre ce point à l'ordre du jour du prochain comité de pilotage, qui aura lieu le 17 avril prochain. J'ai la conviction que par le dialogue, avec le concours et le soutien de l'ensemble des intervenants, nous trouverons une solution appropriée pour cette traversée de la localité.

C'est avec ces considérations que je vous demande de déclarer irrecevable le présent mandat.

> Au vote, par 70 voix contre 14 et 6 abstentions, le Grand Conseil déclare ce mandat irrecevable.

Ont voté en faveur de la recevabilité:

Butty (GL, PDC-PBD/CVP-BDP), Corminbœuf (BR, PS/SP), Duc (BR, ACG/MLB), Fasel J. (SE, PDC-PBD/CVP-BDP), Fasel-Roggo (SE, ACG/MLB), Grandjean (VE, PDC-PBD/CVP-BDP), Jendly (SE, PDC-PBD/CVP-BDP), Kolly G. (GR, UDC/SVP), Mutter (FV, ACG/MLB), Rey (FV, ACG/MLB), Schafer (SE, ACG/MLB), Schoenenweid (FV, PDC-PBD/CVP-BDP), Schorderet G. (SC, UDC/SVP), Suter (SC, ACG/MLB). *Total: 14.*

Ont voté en défaveur de la recevabilité:

Ackermann (SC, PDC-PBD/CVP-BDP), Aebischer (LA, PDC-PBD/CVP-BDP), Affolter (LA, PS/SP), Andrey (GR, PDC-PBD/CVP-BDP), Badoud (GR, PLR/FDP), Bapst (SE, PDC-PBD/CVP-BDP), Bertschi (GL, UDC/SVP), Bonny (SC, PS/SP), Boschung (SE, PDC-PBD/CVP-BDP), Bourguet (VE, PDC-PBD/CVP-BDP), Brodard C. (SC, PLR/FDP), Brodard V. (GL, PS/SP), Brönnimann (SC, UDC/SVP), Brunner (SE, PS/SP), Burkhalter (SE, PLR/FDP), Castella D. (GR, PLR/FDP), Clément (FV, PS/SP), Collaud (BR, PDC-PBD/CVP-BDP), Doutaz (GR, PDC-PBD/CVP-BDP), Ducotterd (SC, PDC-PBD/CVP-BDP), Frossard (GR, UDC/SVP), Gander (FV, UDC/SVP), Ganioz (FV, PS/SP), Garghenti Python (FV, PS/SP), Gasser (SC, PS/SP), Girard (GR, PS/SP), Gobet (GR, PLR/FDP), Grivet (VE, PS/SP), Hänni-Fischer (LA, PS/SP), Hayoz (SE, PDC-PBD/CVP-BDP), Herren-Schick (LA, UDC/SVP), Hunziker (VE, PLR/FDP), Ith (LA, PLR/FDP), Jelk (FV, PS/SP), Johner-Etter (LA, UDC/SVP), Kaelin Murith (GR, PDC-PBD/CVP-BDP), Kolly N. (SC, UDC/SVP), Kolly R. (SC, PLR/FDP), Krattinger-Jutzet (SE, PS/SP), Kuenlin (SC, PLR/FDP), Mauron (GR, PS/SP), Menoud (GR, PDC-PBD/CVP-BDP), Mesot (VE, UDC/SVP), Meyer Loetscher (BR, PDC-PBD/CVP-BDP), Page (GL, UDC/SVP), Peiry (FV, UDC/SVP), Piller A. (SE, UDC/SVP), Piller B. (SC, PS/SP), Pythoud-Gaillard (GR, PS/SP), Raemy (LA, PS/SP), Rauber (SE, PDC-PBD/CVP-BDP), Repond (GR, PS/SP), Riedo (LA, PDC-PBD/CVP-BDP), Rodriguez (BR, PS/SP), Roubaty (SC, PS/SP), Savary-Moser (BR, PLR/FDP), Schläfli (SC, UDC/SVP), Schnyder (SC, PS/SP), Schöpfer (LA, PLR/FDP), Schorderet E. (SC, PDC-PBD/CVP-BDP), Schuwey (GR, UDC/SVP), Siggen (FV, PDC-PBD/CVP-BDP), Thalmann-Bolz (LA, UDC/SVP), Thévoz (FV, ACG/MLB), Thomet (SC, PS/SP), Vial (SC, PDC-PBD/CVP-BDP), Waeber (SE, UDC/SVP), Wassmer (SC, PS/SP), Wüthrich (BR, PLR/FDP), Zadory (BR, UDC/SVP). *Total: 70.*

Se sont abstenus:

Chassot (SC, ACG/MLB), Grandgirard (BR, PDC-PBD/CVP-BDP), Lauper (SC, PDC-PBD/CVP-BDP), Lehner-Gigon (GL, PS/SP), Longchamp (GL, PDC-PBD/CVP-BDP), Morand (GR, PDC-PBD/CVP-BDP). *Total: 6.*

> Cet objet est ainsi liquidé.

—

Résolution Pierre Mauron Restitution des primes d'assurance-maladie payées en trop aux Fribourgeoises et Fribourgeois¹

Prise en considération

Mauron Pierre (*PS/SP, GR*). Vous l'avez appris par la presse dernièrement, cela a fait grand bruit, il y a eu cette question de la restitution des primes d'assurance-maladie payées en trop par certains assurés de certains cantons romands notamment. Nous sommes au tout début du processus démocratique où cette communication est venue de la part d'une commission du Conseil des Etats. Le Conseil des Etats devra encore discuter en plenum avant de transmettre cet objet au Conseil national. Nous sommes dès lors très loin d'une décision définitive. Si il n'y a encore pas de décision définitive, c'est justement le bon moment pour que le Grand Conseil fribourgeois, ainsi que le Conseil d'Etat, qui est directement aussi interpellé, puissent se manifester et manifester la volonté des Fribourgeoises et des Fribourgeois de récupérer ce montant de 23 millions payé en trop durant toutes ces années.

Par contre, à Fribourg, il y a une divergence par rapport aux cantons de Genève et de Vaud, qui ont fortement réagi, vous l'avez vu. A Fribourg, nous sommes un canton, comme on l'a relevé souvent, où nous pouvons discuter. C'est la raison pour laquelle cette résolution se veut déclarative en demandant au Parlement fédéral, respectivement au Conseil d'Etat, de prendre, par tous les moyens qu'il jugera appropriés, les dispositions de manière à ce que cet argent puisse être restitué. C'est un dossier qui évolue également de jour en jour, vous avez entendu le Conseil fédéral, par le biais de son ministre de la santé Alain Berset, qui va également dans ce sens-là et qui cherche des solutions. L'impulsion du Grand Conseil par cette résolution est dès lors nécessaire et le groupe socialiste se permet de compter sur votre soutien. Ce qui est dû est dû, pas par des solutions de contrainte ou de force comme l'ont fait certains cantons, mais simplement par le biais de discussions pour démontrer simplement notre volonté. Nous avons là une responsabilité d'élus pour faire en sorte que les choses fonctionnent correctement et là, nous avons justement une bonne occasion de démontrer cela.

Je vous remercie dès lors, au nom du groupe socialiste, d'accepter cette résolution.

Siggen Jean-Pierre (*PDC/CVP, FV*). Le groupe Parti démocrate-chrétien – Parti bourgeois-démocratique a également pris connaissance de cette problématique du remboursement des primes d'assurance-maladie perçues en trop entre 1996 et 2011. Bien entendu, notre groupe soutient la restitution des primes et à ce titre, nous soutenons la résolution qui nous est proposée aujourd'hui. Nous attendons peut-être encore des explications supplémentaires quant à la méthode de calcul adoptée pour déterminer ce montant. Selon nos informations, la méthode n'étant pas fixée, les montants en jeu et discutés

peuvent varier considérablement. Notre parti, en revanche, se distancie du texte de la pétition que le parti socialiste a mis en circulation, qui ne reprend pas la résolution et qui nous semble plutôt opposer la solution du Conseil fédéral à celle des cantons.

Enfin, notre groupe s'étonne et désapprouve l'interprétation simpliste, voire simplette, gauche-droite faite dans la presse récemment en opposant M^{me} la Conseillère d'Etat Anne-Claude Demierre, la gentille, à M. Urs Schwaller, le méchant, lorsque l'on sait que les socialistes membres de la Commission de santé du Conseil des Etats ont aussi voté contre le remboursement et donc contre leur propre conseiller fédéral Alain Berset. J'invite vivement ici le parti socialiste fribourgeois lui-même à œuvrer parallèlement à sa résolution pour qu'on mette fin au combat Berset-Maillard dans notre pays, certainement l'une des causes de l'impasse dans laquelle nous nous trouvons actuellement dans ce dossier et qui nous vaut cette résolution.

Castella Didier (*PLR/FDP, GR*). L'ensemble du monde politique reconnaît effectivement que l'équité de traitement n'a pas été respectée sur le dossier sensible des primes d'assurance-maladie. Il apparaît dès lors logique et évident qu'une correction doit se faire. En ce sens, le groupe libéral-radical soutiendra la résolution proposée. Nous appelons le Conseil fédéral à faire preuve d'écoute afin de trouver un compromis avec la Conférence des directeurs cantonaux de la santé, plutôt que de s'entêter à défendre une solution combattue par ceux-ci. Comme le groupe Parti démocrate-chrétien – Parti bourgeois-démocratique, nous nous interrogeons sur le but et les conséquences de la pétition lancée par le parti socialiste sur ce même thème. A vouloir défendre une position idéologique, à vouloir défendre un camarade de parti tout en fermant la porte à toute autre solution, on risque de jeter le bébé avec l'eau du bain. Cette méthode a déjà conduit la Commission de la santé publique du Conseil des Etats à rejeter toute entrée en matière. Nous invitons dès lors le Parti socialiste fribourgeois à privilégier un esprit orienté solutions plutôt que de s'enfermer dans une voie dont la seule issue est une impasse.

Rey Benoît (*AGC/MLB, FV*). Le principe de la restitution des avoirs indûment touchés fait partie d'un état de droit et, dans ce sens-là, la résolution du Parti socialiste ne peut qu'être soutenue si elle vise à mettre ce principe fondamental en vigueur. En ce qui concerne les aspects techniques de cette restitution, qui a fait l'objet de nombreux débats, je crois, au niveau des Chambres fédérales, il est vrai que les questions sont complexes. Mais il est vrai aussi qu'il est un peu facile à un moment donné de dire qu'il est impossible de savoir qui effectivement a payé trop avec les changements de caisses-maladie, quand depuis des années on force les assurés à changer de caisses-maladie d'une manière systématique, en sachant très bien quels sont les coûts administratifs de ces changements et d'invoquer ceci comme excuse à un moment donné. Donc, le principe de la restitution de ces avoirs doit être respecté; en ce sens, nous soutenons à l'unanimité cette résolution. Quant aux modalités, nous laissons à, je l'espère, la sagesse des chambres le soin de trouver la bonne solution.

¹ Déposée et développée le 5 février 2013, BGC p. 11.

Waeber Emanuel (*UDC/SVP, SE*). Avec beaucoup d'intérêt, notre groupe a pris connaissance de la résolution demandant la restitution des primes d'assurance-maladie payées en trop par les Fribourgeoises et Fribourgeois entre 1996 et 2011. Notre groupe va soutenir cette résolution. Ce faisant, il se déclare solidaire des décisions prises par les parlements des cantons de Vaud, Genève, Tessin, Neuchâtel et Zurich et demande que l'on intervienne à Berne pour demander l'abaissement de ces primes.

J'aimerais tout d'abord vous rappeler que le financement des coûts globaux de la santé est déjà assez compliqué et souvent très difficile à concevoir.

Wir sprechen heute von einem Gesamtbetrag in der Höhe von 22,8 Millionen Franken, welcher zwischen 1996 und 2011 zu viel einbezahlt worden ist, im Durchschnitt sind dies jährlich zirka 1,4 Millionen Franken. Dies bedeutet pro versicherter Person und Jahr zirka 5 Franken.

Je vous rappelle également que l'autorité compétente pour fixer les primes, ce n'est pas les assurances-maladie mais l'Office fédéral de la santé publique. Malheureusement, nous ne connaissons pas les primes payées au total par les assurés dans le canton de Fribourg en 2011. Par contre, nous connaissons le montant total des prestations touchées en 2011. Il s'élève pour 291 506 assurés à 873 millions de francs. Nous parlons donc d'un montant qui est sans doute inférieur à la somme des primes versées par les assurés. Berne n'est apparemment pas capable de trouver une solution. Quelle voie faut-il suivre dès lors? Il existe à notre avis deux possibilités. Comme les assurances-maladie auront à la fin de cette année une réserve totale d'environ 5 milliards de francs, ils dépasseront de 2,5 milliards environ les limites légales. Qu'ils remboursent alors ce montant de 28 millions de francs aux assurés concernés dans le canton de Fribourg. Une autre solution consisterait à rembourser ces montants en déduisant de la prochaine facture cette surfacturation en faveur des assurés touchés. Ces deux solutions n'impliqueraient pas de coût administratif supplémentaire d'importance. C'est avec ces réflexions, que notre groupe vous invite à accepter la résolution et à expliquer à Berne ces deux possibilités.

Mauron Pierre (*PS/SP, GR*). Ayant été interpellé sur quelques points par le chef du groupe Parti démocrate-chrétien – Parti bourgeois-démocratique, Jean-Pierre Siggen, j'aimerais apporter quelques réponses.

D'abord, je ne crois pas qu'il s'agisse d'une démarche partisane. Si je ne me trompe, dans le canton de Genève, c'est le Parti démocrate-chrétien qui a déposé une résolution allant dans ce sens. Ensuite, mais peut-être n'ai-je pas la bonne version, je ne vois pas où, dans cette résolution, il y aurait la moindre attaque ou même quelques remarques à l'encontre de M. le Conseiller aux Etats Urs Schwaller. Mais peut-être ne disposons-nous pas de la bonne version.

Troisièmement, peut-être que nous ne sommes pas informés de la même manière. Vous n'avez peut-être pas vu la position d'Alain Berset, qui est et qui a toujours été pour le remboursement de ces primes. M. Maillard également. Je n'ai pas

noté de divergence entre ces deux magistrats à ce jour. Si les chambres ont pris une position contraire, il nous appartient justement, à nous, d'inviter le Parlement fédéral à trouver une solution qui soit correcte et dans l'intérêt de tous. Mais, des divergences de vue dans ce dossier ou des polémiques, je n'en ai pas vues. Doit-on en créer? Je ne crois pas.

Demierre Anne-Claude, Directrice de la santé et des affaires sociales. Je crois que les faits sont sur la table. Aujourd'hui, les assurés fribourgeois ont payé, selon le calcul de l'Office fédéral de la santé publique (OFSP), en prenant en compte les périodes 1996 à 2011, 23 millions de francs de trop et ce n'est que justice qu'ils puissent retrouver ces montants par trop payés. Je rappelle également que l'Etat aussi a trop payé, puisque nous subventionnons les assurés pour le paiement des primes d'assurance-maladie. Donc partant, ce sont aussi des montants que l'Etat a trop payés.

Par rapport au calcul, puisque la question a été posée, celui-ci est fait par l'Office fédéral de la santé publique selon une nouvelle méthode de calcul, qui se base sur les principes de l'article 61 alinéa 2 de la LAMaL. Pour connaître l'excédent ou le manque de primes par canton, l'OFSP calcule pour l'ensemble des assurés, par année et par personne assurée, le rapport entre les prestations nettes, sans la participation aux frais, et les primes. Ce quotient est ensuite comparé au quotient de la Suisse. Ce sont donc des calculs qui nous sont parvenus par l'Office fédéral de la santé publique. Ce qui est vrai, c'est que les choses peuvent assez rapidement changer, puisqu'en comparaison au montant qu'a évoqué M. le Député Waeber, on voit qu'on est très vite d'un côté ou de l'autre de la balance, notamment avec des excédents de 23 millions.

Aujourd'hui, sur la table des parlementaires fédéraux, il y a deux solutions: une proposée par le Conseil fédéral et une à laquelle la Conférence suisse des directeurs de santé n'a pas pu se rallier. Par contre, cette conférence, à l'unanimité des cantons, a fait une contre-proposition. La commission parlementaire avait donc deux projets sur la table.

Ce que nous demandons aujourd'hui – et le Conseil d'Etat est déjà intervenu auprès des parlementaires fédéraux et auprès de M. le Conseiller fédéral Alain Berset –, c'est qu'une solution soit trouvée, peut-être que c'est ni l'une ni l'autre, mais que c'est un compromis entre ces deux solutions ou une autre solution qui sera encore peut-être meilleure que ces deux solutions proposées. Ce que nous voulons, c'est qu'il y ait une solution qui soit proposée pour les assurés qui en Suisse ont payé trop de primes d'assurance-maladie. Le Conseil d'Etat a déjà entrepris des démarches et nous allons poursuivre bien sûr toutes les démarches utiles pour permettre aux assurés fribourgeois de retrouver ces montants perçus en trop, soit par l'engagement auprès des discussions avec les parlementaires, soit aussi par les engagements que je peux avoir par la Conférence suisse des directeurs de la santé. Nous ferons l'impossible pour que les Fribourgeois retrouvent ce surplus de primes.

C'est avec ces remarques que le Conseil d'Etat vous invite à accepter cette résolution.

- > Au vote, la prise en considération de cette résolution est acceptée par 94 voix contre 0. Il y a 1 abstention.

Ont voté oui:

Ackermann (SC, PDC-PBD/CVP-BDP), Aebischer (LA, PDC-PBD/CVP-BDP), Affolter (LA, PS/SP), Andrey (GR, PDC-PBD/CVP-BDP), Badoud (GR, PLR/FDP), Bapst (SE, PDC-PBD/CVP-BDP), Berset (SC, PS/SP), Bertschi (GL, UDC/SVP), Bonny (SC, PS/SP), Boschung (SE, PDC-PBD/CVP-BDP), Bosson (GL, PDC-PBD/CVP-BDP), Bourguet (VE, PDC-PBD/CVP-BDP), Brodard C. (SC, PLR/FDP), Brodard V. (GL, PS/SP), Brönnimann (SC, UDC/SVP), Brunner (SE, PS/SP), Burgener Woeffray (FV, PS/SP), Burkhalter (SE, PLR/FDP), Butty (GL, PDC-PBD/CVP-BDP), Castella D. (GR, PLR/FDP), Chassot (SC, ACG/MLB), Clément (FV, PS/SP), Collaud (BR, PDC-PBD/CVP-BDP), Corminbœuf (BR, PS/SP), Doutaz (GR, PDC-PBD/CVP-BDP), Duc (BR, ACG/MLB), Ducotterd (SC, PDC-PBD/CVP-BDP), Emonet (VE, PS/SP), Fasel J. (SE, PDC-PBD/CVP-BDP), Fasel-Roggo (SE, ACG/MLB), Frossard (GR, UDC/SVP), Gander (FV, UDC/SVP), Ganioz (FV, PS/SP), Garghentini Python (FV, PS/SP), Gasser (SC, PS/SP), Girard (GR, PS/SP), Gobet (GR, PLR/FDP), Grandgirard (BR, PDC-PBD/CVP-BDP), Grandjean (VE, PDC-PBD/CVP-BDP), Grivet (VE, PS/SP), Hänni-Fischer (LA, PS/SP), Hayoz (SE, PDC-PBD/CVP-BDP), Herren-Schick (LA, UDC/SVP), Hunziker (VE, PLR/FDP), Ith (LA, PLR/FDP), Jelk (FV, PS/SP), Jendly (SE, PDC-PBD/CVP-BDP), Johner-Etter (LA, UDC/SVP), Kaelin Murith (GR, PDC-PBD/CVP-BDP), Kolly G. (GR, UDC/SVP), Kolly N. (SC, UDC/SVP), Kolly R. (SC, PLR/FDP), Krattinger-Jutzet (SE, PS/SP), Kuenlin (SC, PLR/FDP), Lauper (SC, PDC-PBD/CVP-BDP), Lehner-Gigon (GL, PS/SP), Longchamp (GL, PDC-PBD/CVP-BDP), Mauron (GR, PS/SP), Menoud (GR, PDC-PBD/CVP-BDP), Mesot (VE, UDC/SVP), Meyer Loetscher (BR, PDC-PBD/CVP-BDP), Morand (GR, PDC-PBD/CVP-BDP), Mutter (FV, ACG/MLB), Page (GL, UDC/SVP), Peiry (FV, UDC/SVP), Pillier B. (SC, PS/SP), Pythoud-Gaillard (GR, PS/SP), Raemy (LA, PS/SP), Rauber (SE, PDC-PBD/CVP-BDP), Repond (GR, PS/SP), Rey (FV, ACG/MLB), Riedo (LA, PDC-PBD/CVP-BDP), Rime (GR, PS/SP), Rodriguez (BR, PS/SP), Roubaty (SC, PS/SP), Schafer (SE, ACG/MLB), Schläfli (SC, UDC/SVP), Schnyder (SC, PS/SP), Schoenenweid (FV, PDC-PBD/CVP-BDP), Schopfer (LA, PLR/FDP), Schorderet E. (SC, PDC-PBD/CVP-BDP), Schorderet G. (SC, UDC/SVP), Schuwey (GR, UDC/SVP), Sigger (FV, PDC-PBD/CVP-BDP), Suter (SC, ACG/MLB), Thévoz (FV, ACG/MLB), Thomet (SC, PS/SP), Vial (SC, PDC-PBD/CVP-BDP), Vonlanthen (SE, PLR/FDP), Waeber (SE, UDC/SVP), Wassmer (SC, PS/SP), Wüthrich (BR, PLR/FDP), Zadory (BR, UDC/SVP), Zürcher (LA, UDC/SVP). Total: 94.

S'est abstenu:

Castella R. (GR, PLR/FDP). Total: 1.

- > Cet objet est ainsi transmis au Conseil d'Etat pour qu'il lui donne la suite qu'il implique.

—

Résolution Ursula Krattinger-Jutzet/Rudolf Vonlanthen HFR¹

Prise en considération

Krattinger-Jutzet Ursula (PS/SP, SE). Die Geschichte hat gezeigt und bewiesen: Wir Senslerinnen und Sensler sind ein obrigkeitstgläubiges und folgsames Volk. Mit dieser Resolution üben wir jetzt einmal politischen Ungehorsam und dies

über die Parteigrenzen hinaus und werden gleich mit Unverständnis, allgemeinem Kopfschütteln überhäuft, um es nur gelinde auszudrücken.

Ja sogar als ein bisschen beschränkt werden wir dargestellt, weil wir die aktuelle Spitalpolitik nicht verstehen, die man uns ja x-mal erklärt hat. Ich versichere Ihnen, meine Damen und Herren, wir haben die Spitalpolitik des HFR-Verwaltungsrates sehr wohl verstanden und können auch über unsere Nasenspitze hinaus sehen. Auch uns ist bewusst, dass im Spitalwesen gespart werden muss und dass die Freiburger Spitalwelt davon nicht verschont bleibt. Wir sind auch bereit, unseren Beitrag daran zu leisten.

Aber – jetzt kommt das Aber – drei Argumente für die Eingabe dieser Resolution:

1. Die Sofortmassnahmen des HFR-Verwaltungsrates, an Wochenenden, Feiertagen und nachts nicht mehr zu operieren, haben dazu geführt, dass die Bettenbelegung im Spital Tifers im Dezember um 30 Prozent zurückgegangen ist, dies übrigens analog zum Spital Riaz durch die dortigen Sofortmassnahmen. Wo sind da die Einsparungen? 30 Prozent mehr freie Betten, obwohl Pflegepersonal, Ärzte, alle am Spitalbetrieb beteiligten Mitarbeiterinnen und auch die Infrastruktur vorhanden sind.

2. Wenn man Massnahmen trifft, muss man auch Lösungen anbieten, um diese Massnahmen aufzufangen. Hier wurden Entscheide rein nur in finanzieller Hinsicht gefällt. Wo bleiben der Mensch, die Patientin, die Mitarbeitenden? Der Sensler Bevölkerung wurde immer versichert, dass ihre Akutversorgung sichergestellt ist. Aber weder der Verwaltungsrat noch der Staatsrat haben je einmal gesagt, wo, wann und wie. Im Kantonsspital sind die Kapazitäten zu klein. In Riaz: rein französischsprachig. In Bern? Dann werden die finanziellen Einsparungen nur in die Rechnung des HFR einfliessen und verschieben sich auf die Kantonsrechnung bei den ausserkantonalen Spitalaufenthalten.

3. Die Mitarbeiterinnen und Mitarbeiter des Spitals Tifers sind sehr verunsichert, weil sie nicht wissen, wie es in Tifers weitergeht. Sie haben Angst um ihre Arbeitsplätze und man muss kein Wirtschaftsprüfer sein, um zu wissen, dass finanzielle Einsparungen eines Betriebes immer auch Personalabbau mit sich ziehen. Auch ist es in einer Demokratie mit Meinungsfreiheit inakzeptabel, dass der Verwaltungsrat den Mitarbeitenden einen Maulkorb auferlegt, dass sie sich zur aktuellen Spitalpolitik weder öffentlich noch gegenüber den Medien äussern dürfen, dies mittels persönlichem Brief an alle Angestellten. Hier hätte der Staatsrat sofort eingreifen und die Grundrechte unserer Demokratie durchsetzen müssen.

Was in den letzten Monaten in der Spitalpolitik Freiburgs geschehen ist, ist ein Trauerspiel bezüglich Information, Kommunikation, Personalpolitik und Akutversorgung der deutschsprachigen Bevölkerung. Ein Trauerspiel, in dem niemand die Regie übernehmen will. Deshalb diese Resolution, deshalb dieser politische Ungehorsam, weil wir als gewählte Politikerinnen und Politiker die Verunsicherung, die Ängste,

¹ Déposée et développée le 5 février 2013, BGC p. 11.

die Probleme unserer Bürger ernst nehmen und das in uns gesetzte Vertrauen wahrnehmen.

Ich bitte Sie deshalb, dieser Resolution zuzustimmen und die Sensler Bevölkerung zu unterstützen.

Vonlanthen Rudolf (PLR/FDP, SE). Als im Juni 2012 das dringende Postulat unserer Kollegin und unseres Kollegen Siggen/Stempfel behandelt wurde, bekamen wir den Eindruck, dass alles besser wird. Was ist in der Zwischenzeit geschehen? Nichts. Oder ebendoch etwas? Die angekündigten Massnahmen des Verwaltungsrates wurden ohne Augenzwinkern durchgezogen: Châtel-St-Denis geschlossen, in Tifers reduziertes Operieren befohlen und dem Ärzteteam und dem Personal wie erwähnt ein Maulkorb verordnet. Dies alles ohne zuerst den vielfach angekündigten Bericht abzuwarten. Wir haben mehrmals den Verwaltungsrat, Madame de Vos und den Staatsrat auf die Folgen dieser unüberlegten Massnahmen hingewiesen und sie gebeten, die Einschränkungen zurückzunehmen. Man ist uneinsichtig, stur und es herrscht Funkstille. Ein Hilferuf in Form eines Briefes vom 18. Januar 2013 an den Staatsrat blieb bis heute unbeantwortet, nach dem Motto: Was wollen diese lästigen Bürger schon wieder?

In dieser Zeit der völligen Unklarheit leiden das Personal und die Ärzteschaft. Das haben diese Menschen nicht verdient und die Arbeitsbedingungen sind unwürdig. Obwohl der lang ersehnte, alles aussagende Bericht Anfangs Dezember 2012 eingetroffen ist, machen der Verwaltungsrat und der Staatsrat einfach nichts. Damit fördern sie das Spitalsterben auf Raten und lassen die Patienten, das Personal und die Ärzteschaft im Stich. Und statt dass die Generaldirektorin endlich die getroffenen Massnahmen und die Strategie erklärt und begründet, gibt die Primadonna – um nicht zu sagen wie eine beleidigte Bratwurst – Zeitungsinterviews, welche weitere Fragen aufwerfen und Öl ins Feuer giessen. Denn wenn der Steuerzahler über 70 Millionen Franken im Jahr in die Spitaldefizite steckt, hat die Politik das Recht zu wissen, was im Spitalwesen schlecht läuft und wo «gewurstelt» wird.

Nach der heutigen Sicht können es auf jeden Fall nicht Tifers oder Riaz sein, denn mit den in Tifers eingeleiteten Massnahmen (Schliessen des Operationstraktes während der Nacht und an den Wochenenden) spart man 350 000 Franken im Jahr, meine Damen und Herren, gleichviel, wie der Personalabend des HFR jeweils kostet. Mit dieser Resolution wollen wir erreichen, dass der Verwaltungsrat mit dem Staatsrat zusammen endlich die Karten auf den Tisch legt, damit gemeinsam – ich betone: gemeinsam – nach bestmöglichen Lösungen gesucht werden kann.

Etwas kann wirklich nicht stimmen, wenn das HFR das zweitteuerste Spital der Schweiz ist. Oder sind es etwa doch das Missmanagement und die nicht verschickten Rechnungen wegen dem Hickhack mit dem Preisüberwacher und der Santésuisse? So, sehr geehrte Gesundheitsdirektorin, nun sind Ihre Kompetenz und Ihr guter Wille gefragt, denn meinen, Probleme können man einfach aussitzen, ist ein völliger Irrtum. Öffnen Sie endlich das Buch der sieben Siegel, die

längst eingetroffene Studie, und setzen wir uns gemeinsam an einen Tisch.

Im Zeichen der Transparenz, der Glaubwürdigkeit und einer bestmöglichen Lösungssuche, wo der Patient im Mittelpunkt steht, bitte ich Sie, meine Damen und Herren, unsere Resolution anzunehmen, denn vergessen wir nicht: Das HFR wird ohne die Eingangspforten Riaz und Tifers nicht überleben. Danke für Ihre Unterstützung.

Ackermann André (PDC/CVP, SC). Je m'exprime au nom du groupe Parti démocrate-chrétien – Parti bourgeois-démocratique. Je tiens tout d'abord à vous redire, M. le Président, combien j'ai apprécié votre remarquable discours inaugural mardi après-midi. Vous avez en particulier mis en avant le fait que notre Parlement n'a pas su faire preuve de la maturité nécessaire dans le traitement de l'important et épineux dossier de l'HFR. Vous avez aussi demandé un retour à la sérénité. Il y a plusieurs mois déjà que le groupe Parti démocrate-chrétien – Parti bourgeois-démocratique et son groupe parlementaire font des démarches constructives dans cet esprit. Mais, M. le Président, à peine vous étiez-vous assis à nouveau sur votre siège présidentiel mardi dernier que nous recevions la résolution de nos deux collègues, M^{me} la Députée Ursula Krattinger-Jutzet et M. le Député Rudolf Vonlanthen. Cette résolution ne fait que de jeter de l'huile sur le feu et d'envenimer un débat au moment où un retour à la sérénité serait bien nécessaire, comme vous l'avez dit, M. le Président.

M^{me} la Députée, M. le Député, lorsque vous demandez, je cite et traduis, *que le Conseil d'Etat fasse stopper immédiatement la politique hospitalière incompréhensible de l'HFR et de son conseil d'administration*, vous oubliez qu'on ne peut pas enlever ainsi d'un coup de baguette magique les prérogatives que nous avons accordées dans la loi sur le financement des hôpitaux, discutée dans ce Parlement et votée l'année dernière. M. le Député Vonlanthen, ma mémoire est quand même suffisamment bonne pour me souvenir que vous étiez membre de la commission parlementaire qui a discuté de cet objet. Vous devriez donc connaître ce cadre légal et vous n'avez pas d'excuse à ce sujet. Votre démarche est en outre dangereuse, car elle revient à empêcher l'HFR de prendre des décisions nécessaires pour maintenir un réseau hospitalier sûr et de qualité dans notre canton.

Il faut aussi rappeler dans cette enceinte que les mesures prises par l'HFR ne sont pas seulement et prioritairement basées sur des raisons financières, mais bien avant tout sur des raisons de sécurité et de qualité des soins. Le danger serait grand que notre canton devienne un «no man's land» hospitalier si l'on devait accepter votre résolution. Je ne peux pas imaginer, M^{me} la Députée et M. le Député, que c'est votre intention que notre canton devienne un tel «no man's land». Le rôle d'un élu politique est surtout d'expliquer les enjeux à ses concitoyennes et à ses concitoyens et de les convaincre que parfois des décisions difficiles doivent être prises. Il est un peu trop facile de toujours abonder dans le sens de nos citoyens. Il est vrai que c'est plus facile et que ça demande moins d'efforts. Mais c'est le rôle d'un politicien et d'une politicienne dignes de ce nom de faire ces efforts-là et de convaincre nos concitoyennes et nos concitoyens que ces choix sont parfois douloureux, mais

d'expliquer le pourquoi et le comment et de prendre la peine d'étudier un dossier à fond pour les convaincre.

Les décisions que nous devons prendre maintenant sont dans l'intérêt de notre canton et dans le but aussi d'assurer à long terme la qualité et la sécurité de la prise en charge hospitalière dans notre canton.

Vous revenez aussi, M^{me} la Députée et M. le Député, sur un thème récurrent, celui de la langue.

Sie schreiben, dass die Patienten Deutschfreiburgs, die im Kantonsspital Fribourg behandelt werden, nicht in ihrer Muttersprache sprechen können. Das ist aber falsch.

Vous le savez bien, il y a eu des efforts qui ont été faits par l'Hôpital cantonal. Il y a beaucoup de médecins qui sont parfaitement bilingues ou qui sont germanophones, également dans le service des soins. De plus, l'Hôpital cantonal a mis en place une section germanophone; cela a fait l'objet d'articles dans la presse et il y a même eu un très grand article dans le «Freiburger Nachrichten». Vous ne dites pas, bien sûr, que des efforts sont faits dans ce sens-là et que le problème que vous avez soulevé est compris.

Pour terminer, je dirais que c'est le dernier moment pour notre Parlement de changer fondamentalement son attitude et sa manière d'aborder ce dossier et d'y travailler de manière constructive.

Dans cet esprit, je vous demande bien sûr au nom du groupe Parti démocrate-chrétien – Parti bourgeois-démocratique et en mon nom personnel de refuser cette résolution. Il est temps que nous retrouvions nos manches dans ce dossier, pas pour échanger des coups de poing bien sûr mais pour prendre la pelle et la pioche et travailler sur ce dossier, autrement notre canton va devenir un «no man's land» hospitalier.

Rey Benoît (AGC/MLB, FV). Le dépôt de cette résolution est une crasse erreur stratégique et je ne peux comprendre une telle erreur de la part de deux députés expérimentés. Tout le monde dans ce Parlement sait qu'une résolution n'a d'impact que si elle arrive à réunir une unanimité, voire une grande majorité des députés de notre Parlement. Si elle ne sert qu'à les séparer, c'était une erreur fondamentale que de la déposer et c'est ce que vous avez fait. En la lisant hier, je me suis dit: «J'espère, j'ose espérer que nous ne nous retrouverons pas dans la discussion avec des attaques sous-jacentes.» Et les trois premières interventions démontrent que – évidemment, c'est clair – nous n'évitons pas cette problématique. Une crasse erreur. Une résolution a une valeur purement déclarative. Or, qu'est-ce que vous demandez? Sie verlangen eine Diskussion im Grossen Rat. Une discussion, M^{me} la Députée, M. le Député, c'est une chose qui se prépare. Une discussion, si nous voulons avoir une quelconque chance de réunir un consensus, c'est quelque chose qui se négocie. On le connaît dans les discussions entre partenaires. Ce n'est pas quelque chose que l'on impose comme ça à la va-vite pour déposer une résolution. Vous voulez, et je suis entièrement d'accord avec vous, rassurer le personnel hospitalier et la population fribourgeoise. Mais pour rassurer la population fribourgeoise qu'est-ce qu'il faut? Il faut que cette population et que

ce personnel se rendent compte que tout le monde tire à la même corde, non seulement à la même corde mais dans le même sens, ce qui n'est absolument pas le cas dans le cas de figure d'aujourd'hui. Donc nous allons, par cette résolution, donner, en plus des difficultés de cohérence entre toutes les décisions qui ont été prises dans ce domaine-là, une image complètement éclatée des politiciens qui représentent la population fribourgeoise. Je regrette ceci et je regrette aussi que notre loi sur le Grand Conseil ne permette pas le retrait d'une résolution en cours de discussion, parce que c'est la seule chose qu'elle mériterait.

Schafer Bernhard (ACG/MLB, SE). Im Wissen, dass noch einige parlamentarische Vorstösse zur Spitalfrage in diesem Jahr und in diesem Saal diskutiert werden, scheint es mir als Mitunterzeichner der Resolution an der Zeit, der verunsicherten Bevölkerung – und das nicht nur auf deutschfreiburger Seite – möglichst rasch Sicherheit zu vermitteln.

Es ist in der Tat so, dass durch die Einführung der verschiedenen Sofortmassnahmen, wie beispielsweise die Aufgabe von Operationen in der Nacht oder am Wochenende am Spitalstandort Tafers, die Bevölkerung nicht mehr weiss, wohin man sich bei einem Notfall begeben soll. Werde ich in der Notfallstation in Tafers aufgenommen? Muss ich mich bei einem Notfall am Standort Freiburg melden oder finde ich Aufnahme in einem Spital in Bern? Wollen wir wirklich, dass ein grosser Teil der Bevölkerung des Südens des Kantons wie auch aus dem deutschsprachigen Kantonsteil die Akutspitäler in den Nachbarkantonen aufsucht und dem freiburger Spital dadurch eine schöne Stange Investitionsgeld verloren geht? Unsicherheit und die oben aufgeführten Sofortmassnahmen führen schliesslich zu einer Abnahme der Spitaleintritte. Folglich wird die statistische Auslastung schlecht und die Finanzen stimmen nicht mehr, was unweigerlich zu einer begründeten Schliessung als Akutspital führt. Die bei der Bevölkerung, bei den Ärzten/Ärztinnen und bei allen Mitarbeiterinnen/Mitarbeitern der zentralen Standorte entstandene Unsicherheit gilt es durch die Kommunikation von positiven Perspektiven möglichst rasch in Optimismus umzuwandeln, will man sehr gutes Personal behalten und neues rekrutieren können. Für mich ist es an der Zeit, die beiden Akutregionalspitäler nicht noch mehr ausbluten zu lassen, sondern ihnen einen bestimmt begrenzten aber klar definierten Leistungsrahmen vorzugeben. Dies im Sinne der Grundversorgung der Bevölkerung und als Eintrittspforte – wie vorhin schon gesagt – ins freiburger Spital HFR.

In diesem Sinne bitte ich Sie, werte Kolleginnen und Kollegen, die vorliegende Resolution zu unterstützen.

Bapst Markus (PDC/CVP, SE). Vorweg meine Interessenbindungen zu diesem Thema: Ich bin im Mitgliederrat der CSS Krankenversicherung. Die folgenden Ausführungen mache ich auch im Namen meiner Sensler Deputationskollegen, welche meine Meinung teilen.

Ich habe mir die vorliegende Resolution etwas näher angesehen und musste feststellen, dass ich diese nicht unterstützen kann. Die Resolution ist einseitig, weil sie eine komplette Blockade des Spitalwesens zur Folge hat. Für mich ist dies nicht

im Interesse des Kantons. Die betroffenen Organe, nämlich der Verwaltungsrat und die Spitaldirektion, müssen zumindest das Tagesgeschäft weiterführen können. Die Resolution hat meiner Ansicht nach klar ein Denkverbot zur Folge und wirkt nur lähmend. Damit lösen wir kein einziges Problem im Spitalwesen. Wir sind konfrontiert mit zu hohen Kosten im HFR, die Tarifverhandlungen stocken, sie müssen unbedingt weitergeführt werden. Fragen Sie sich einmal selber, wie viel Geld Sie in die Hand nehmen wollen, um die regionalpolitischen Anliegen zu befriedigen. Sind es 50, 100 oder gar 200 Millionen Franken pro Jahr? Solche jährlich wiederkehrende Summen werden ohne Steuererhöhungen nicht zu verdauen sein. Wollen die Freiburgerinnen und Freiburger dies?

Seien wir ehrlich: Die heutige Spitallandschaft mit all den bestehenden dezentralen Angeboten kann in dieser heutigen Form nicht überleben! Wir müssen endlich dazu übergehen, zu bestimmen, welches Angebot beispielsweise in Tafers unbedingt zu erhalten ist. Es ist so, die Bevölkerung will eine akzeptable, dezentrale Anlaufstelle, eine gute Notfallversorgung und sie will sich in ihrer Sprache verständigen können. Die medizinische Sicherheit und die Kosten spielen aber ebenfalls eine grosse Rolle. Ein Spitzenangebot rund um die Uhr wird deshalb dezentral mit dem heutigen Kostendruck nicht weiter möglich sein und ist auch nicht nötig. Eine Zementierung der heutigen Situation, so wie sie auch in der Resolution gefordert wird, gefährdet das HFR als Ganzes. Dieses Risiko dürfen wir nicht eingehen. Die Konkurrenz, bestehend aus Privatkliniken und den öffentlichen Spitälern der Nachbarkantone, schläft nicht. Gehen wir also dazu über, die Spitallandschaft in diesem Kanton aktiv umzubauen. Verzichten wir auf unnötige Doppelspurigkeiten und definieren wir ein Spitalangebot, das wir uns auch leisten können. Falls die Identität des Senslandes nur am Spital hängen sollte, ist es mit uns Senslern nicht mehr weit her. Ich glaube, die Identität unseres Bezirks geht weit über das Spital Tafers hinaus. Deshalb stimme ich getrost gegen diese Resolution.

Ith Markus (PLR/FDP, LA). Encore une intervention parlementaire à propos de l'HFR. Certes, dans le développement et les explications de cette résolution, nous trouvons un certain nombre d'arguments louables et intéressants. Certes, la situation des collaboratrices et collaborateurs, mais aussi des patients, nous touche toujours, comme cela était déjà le cas il y a deux semaines, deux mois, deux ans, deux décennies ou encore... Et, certes, les responsables travaillent depuis longtemps pour nous présenter les solutions ou l'ont déjà fait partiellement. Alors, faut-il cette résolution? Est-ce que l'acceptation de la résolution nous apporterait un plus dans notre situation actuelle?

Die Argumente dieser Resolution zeigen in beispielhafter Weise auf, wo der Schuh drückt oder der Patient blutet. Die Unsicherheit, die Veränderungen, aber auch der ständig zunehmende Druck bilden ein Klima, in welchem kaum mehr objektive Entscheidungen und Meinungsbildungen möglich sind. Bevölkerung wie Politik warten auf Antworten und verlangen seit einiger Zeit eine klare, gesamtheitliche, ehrliche und verständliche Vision der Zukunft des HFR. Dass diese

Vision in Bearbeitung oder bereits fertig ist, konnte man vernehmen. Dass in diesem Zusammenhang auf unser schon vor Monaten deponiertes Mandat geantwortet wird, hoffen wir. Wir verstehen, dass wir dies nun abwarten müssen, aber wir wollen nicht mehr lange warten. In diesem Bereich sind wir mit den Autoren der Resolution absolut einig.

Wenn wir uns den Text aber ein bisschen genauer anschauen, dann zielt er in eine ganz andere Richtung. Die Resolution will, dass in der kommenden Session über die Strategie, die Informationspolitik, die Kommunikation, die Akutversorgung der deutschsprachigen Bevölkerung und die Personalpolitik diskutiert wird. Wir sollen also in diesem Parlament Themen besprechen, welche eindeutig in die Kompetenz des Verwaltungsrates oder der Spitalleitung gehören. Dies geht mir entschieden zu weit. Wir wollen ja nur diskutieren und nicht entscheiden, werden Sie sagen. Doch was soll uns eine Diskussion bringen, wenn danach alle auf ihren Positionen beharren und doch keine einheitliche Lösung gefunden wird. Es wäre schlicht frustrierend. Selbstverständlich wäre es schön, dass jede Region ihre Wünsche einbringen könnte, doch damit hätten wir am Ende der Diskussion bestimmt keine Lösung. Und spinnen wir den Faden noch ein bisschen weiter. Was kommt als nächstes, wenn wir nun durch diese Resolution eine Diskussion erwirken? Die strategische Ausrichtung der Freiburger Verkehrsbetriebe oder der groupe E oder vielleicht sogar die Kreditpolitik der FKB?

Meine Damen und Herren, hier bewegen wir uns in eine falsche Richtung. Sicher kann man verlangen, dass ein Betrieb seine Strategie rasch erarbeitet und den betroffenen Organen in geeigneter Form präsentiert. Doch in direkter Weise darüber zu diskutieren, ist nicht unsere Rolle.

Restons dans notre rôle et attendons la fin des travaux et la présentation de l'étude qui nous sera donnée très prochainement, n'est-ce pas M^{me} la Conseillère d'Etat? Nous aurons, à ce moment-là, la possibilité de faire nos remarques et d'apporter nos réflexions. Par contre, et ceci est également clair, le temps passe et les réponses sont plus qu'attendues.

Avec ces remarques et avec toute la sympathie que j'apporte aux soucis évoqués dans la demande de cette résolution, au nom du groupe libéral-radical, je vous propose de la rejeter.

Waeber Emanuel (UDC/SVP, SE). Die Fraktion der Schweizerischen Volkspartei wird diese Resolution grossmehrheitlich nicht unterstützen, da:

- > diese zum falschen Zeitpunkt eingereicht wurde;
- > sie sich im Grundsatz nur auf zwei Standorte bezieht;
- > der Staatsrat innerhalb von zwei Tagen wohl kaum in der Lage ist, eine eingehende Analyse zu präsentieren, wie sie in der Resolution verlangt wird, und schliesslich;
- > wir die Antworten und Berichte des Staates auf bereits eingereichte Vorstösse abwarten wollen.

Pour redonner aux citoyens fribourgeois la confiance dans la planification hospitalière de l'HFR, à moyen et à long terme, notre parti avait déjà demandé en décembre dernier au Conseil d'Etat d'instaurer un moratoire sur toute la planification hospitalière et d'intervenir auprès du conseil d'ad-

ministration de l'HFR, avec comme objectif de stopper tous les projets en cours. Réponse malheureusement négative de la part du Gouvernement et je pars de l'idée que la réponse par rapport à cette résolution sera également négative. Suite à la démission de la directrice générale, le conseil d'administration a annoncé son intention de poursuivre sur la voie tracée depuis le mois d'avril dernier et de maintenir tous les projets en cours. Or, la situation actuelle suscite une grande inquiétude auprès de la population fribourgeoise et a motivé le dépôt de plusieurs interventions parlementaires encore en cours, dont celui de l'initiative populaire cantonale pour des hôpitaux proches des citoyens, qui a recueilli quelque 14 000 signatures.

J'invite alors les députés à attendre et à ne plus déposer d'autre intervention parlementaire avant que nous ne connaissions les résultats de l'étude de faisabilité et de l'étude indépendante et neutre sur l'avenir des sites hospitaliers de l'HFR demandées par la question QA3048.12 des députés Piller, Zosso et Waeber du 5 juin 2012, par le mandat MA4001.12 du groupe libéral-radical du 12 septembre 2012 et par la motion M1012.12 du 14 septembre 2012 du groupe socialiste. Selon le communiqué du 28 janvier dernier, le budget de cette année prévoit un déficit. Par conséquent, la synthèse des mesures à court et à moyen terme, scénario HFR, mentionnée dans le rapport du Conseil d'Etat au postulat P2007.12 de la part du groupe Parti démocrate-chrétien – Parti bourgeois-démocratique du 30 mai 2012, n'apporte apparemment pas les résultats attendus.

Au nom de notre groupe, je vous invite à ne pas soutenir cette résolution.

Piller Alfons (UDC/SVP, SE). Ich möchte nicht zur Resolution Stellung nehmen, sondern eine oder zwei Bemerkungen an Herrn Kollege Ackermann machen, der sagt, die Patienten aus Deutschfreiburg können sich in ihrer Sprache äussern. Da bin ich mit Ihnen einverstanden, Herr Ackermann. Aber das grössere Problem ist, ob man auch verstanden wird. Ich denke, heute ist das Spital Tifers zweisprachiger als das Kantonsspital Freiburg und ich persönlich hoffe, dass ich meine nächste Operation wieder in Tifers ausführen lassen darf und nicht anderswo. Für diese Operation war ich anderswo aber die fünf vorherigen waren in Tifers und ich hoffe, ob Wochenende oder am Abend spielt keine Rolle, denn ich glaube, auch Unfälle können nicht geplant werden.

Zudem habe ich eine Frage an den Staatsrat: Warum ist es so schwierig, die Karten restlos auf den Tisch zu legen? Ein ehemaliger Staatsrat hat mir gesagt: «Jetzt, Herr Piller, müssen wir uns an den Tisch setzen.» Ich denke, es ist bald einmal zu spät, um an den Tisch zu sitzen, aber lieber zu spät als gar nie. Ich denke, das Schiff ist am Sinken, aber ich hoffe trotzdem noch auf unsere Gesundheitsdirektorin.

Mutter Christa (ACG/MLB, FV). Ich möchte nicht alle Ausführungen, insbesondere der Kollegen Ackermann, Rey und Bapst, wiederholen, deren Meinung ich teile, sondern nur kurz zwei Aspekte erwähnen, die mir aus deutschsprachiger Sicht auch am Herzen liegen.

Am Anfang des Textes der Resolution steht, dass wir über die Strategie des HFR diskutieren sollen. Im weiteren Text geht es dann aber nur noch um die kurzfristige Taktik, um das kurzfristige Überleben der Regionalspitäler, insbesondere des Regionalspitals Tifers. Ich begreife, dass sich die Sensler Bevölkerung Sorgen macht, aber ich glaube, Vorschläge wie dieser sind Teil des Problems und nicht der Lösung. Ich finde diesen Vorstoss, der nur Verwirrung schafft, kurzfristig, auch engstirnig und unverantwortlich.

Ich möchte der heutigen Direktorin – der Noch-Direktorin – des HFR hier auch einmal danken. Sie verlangen mit Ihrem Resolutionsentwurf eine Verbesserung der Kommunikation. Ich glaube, dass Madame de Vos Bolay die Kommunikationsstrategie des HFR in einem Jahr weiter vorangetrieben hat als ihr Vorgänger im vergangenen Jahrzehnt. Sie ist als erstes in den Sensebezirk gegangen. Sie war immer für alle Fragen da. Sie hat die Planung in die Hand genommen, insbesondere auch die Planung, die das heutige Schweizerische Gesetz verlangt, das vorher sträflich vernachlässigt wurde. Die grobschlächtigen, persönlichen Attacken, die Kollege Vonlanthen auch heute nicht unterlassen hat, beenden jetzt leider diese Epoche. Ich denke, es wird ein grosses Problem sein, das da auf das HFR zukommt, dass jene Person, welche endlich mal die grossen Probleme mutig anpackte, schon wieder geht. Das wird die Lage noch verschärfen und dies auch für die Regionalspitäler.

Zudem ist die Lösung, sich nur für die Erhaltung des Regionalspitals Tifers einzusetzen, für die deutschsprachige Bevölkerung im Allgemeinen keine gute Lösung. Falls Sie es vergessen haben sollten: Es gibt auch einige Deutschsprachige im Seebezirk, für welche Kollege Markus Ith gesprochen hat und sogar einige in der Stadt und dann noch zehn bis fünfzehn Prozent Deutschsprachige in vielen anderen Gemeinden der Agglomeration und des Kantons. Für diese ist die Erhaltung des Regionalspitals Tifers allein keine Lösung. Ich teile die Meinung von Kollege Ackermann nicht, dass das Angebot im HFR viel besser geworden ist oder genügend wäre. Es ist es nicht! Von Seiten der Ärzteschaft und des Pflegepersonals und der Direktion werden Anstrengungen gemacht, aber es braucht da noch vermehrte Angebote. Ich sehe die Schwierigkeit, mit der das HFR konfrontiert ist: Heute ist das HFR froh, wenn es Ärztinnen und Ärzte bestimmter Fachrichtungen findet, die irgendeine westeuropäische Sprache sprechen – irgendeine, vielleicht nicht einmal Deutsch und Französisch, zum Teil ist man schon froh, wenn sie Englisch können.

Es stimmt auch, dass es sehr schwierig ist, Pflegepersonal zu rekrutieren, das auch nur Deutsch versteht, geschweige denn spricht. Die Anstrengungen müssen im Interesse der gesamten deutschsprachigen Bevölkerung im HFR Standort Freiburg gemacht werden. Und die Lösungen müssen auch in Hinblick auf die Pflegequalität, die Versorgungsqualität gesucht werden, denn allein der sprachliche Kontakt garantiert ja noch keine gute Pflege.

In diesem Sinne werde ich persönlich diese Resolution ablehnen. Ich denke, dass sie im jetzigen Moment kein Problem

löst, sondern nur eine neue Nebelwand schafft, die den klaren Blick auf mögliche Strategien verdeckt.

Boschung Bruno (*PDC/CVP, SE*). Wie Markus Bapst bereits gesagt hat, schliesst sich unsere Deputation seinen Voten an und wird diese Resolution nicht unterstützen. Das werde ich persönlich auch nicht tun.

Ich habe noch einige Ergänzungen, die ich zum bereits Gesagten machen möchte. Vorweg möchte ich festhalten, dass ich mich nach wie vor wirklich als guter Sensler fühle, auch wenn ich heute diese Resolution nicht unterstütze. Ich habe den Eindruck, dass wir mit einer solchen Resolution und einer solchen Vorgehensweise für unseren Bezirk eher kontraproduktiv wirken. Ich möchte zwei, drei Sachen sagen, zum Einen als damaliges Mitglied der vorberatenden Kommission für das neue Spitalgesetz, wo – wie schon gesagt wurde – auch Kollege Ruedi Vonlanthen mit von der Partie war und zum Anderen als Mitglied der Finanz- und Geschäftsprüfungskommission.

Zum Ersten: Die damaligen Diskussionen in der vorberatenden Kommission. Es ist klar, dass man dort eine neue Richtung eingeschlagen hat, mit einer gewissen oder vielleicht sogar totalen Entpolitisierung der operativen Stufe im Bereich des neuen freiburger Spitals. Das fand nicht einfach ohne Diskussion statt, aber man wollte das so. Man wollte eine bewusste Entpolitisierung herbeiführen, speziell auch im Wissen um die neue Spitalfinanzierung, weil schon die ersten Gewitterwolken am Horizont zu sehen waren. Man wusste schon damals, dass sehr schwierige Zeiten auf die ganze Spitallandschaft Schweiz und insbesondere auch auf den Kanton Freiburg zukommen würden. Man war damals mehrheitlich der Meinung, dass mit dieser gewissen Entpolitisierung der Kanton Freiburg die Probleme und Herausforderungen besser anzupacken vermag als wenn wir alles beim Alten belassen. Soviel zur Struktur.

Heute haben wir einen Verwaltungsrat, der in den letzten Monaten auf die ganze Situation reagiert hat. Ich möchte hier betonen, dass ich mit gewissen Sachen auch nicht zufrieden gewesen bin. Zunächst vielleicht mit dem Zeitpunkt der Reaktion. Das war viel zu spät, das muss ich heute sagen. Man wusste schon viel früher, was auf uns zukommen würde. Ich bin heute hundertprozentig der Auffassung, dass die Reaktion und die Diskussionen viel früher hätten angepackt werden müssen. Die Kommunikation wurde schon einige Mal erwähnt, sei es nach aussen oder gegen innen. Zumindest zu Beginn dieser ganzen Übung muss man wirklich sagen: Das war eine deplorable Geschichte, die zu Unmut und Unsicherheit geführt hat. Dass wir aber aus diesen Gründen heute sagen, wir wollen den Verwaltungsrat nicht weiter arbeiten lassen, in die Richtung, die es wahrscheinlich einfach braucht, das wäre komplett falsch. Da schneiden wir uns ins eigene Fleisch.

Zweitens: Der Finanzaspekt, der heute auch bereits einige Male angesprochen wurde. Sie haben im letzten Kommuniqué des freiburger Spitals gesehen, dass nach wie vor keine Einigung erzielt werden konnte bezüglich dieser Tarife. Sie haben auch gesehen, was uns – ultima ratio – erwarten

würde, wenn schlussendlich gerichtlich der Preis des Preisüberwachers zum Tragen käme. Ich muss Ihnen sagen, dass mir dies grosse Sorgen für die ganze Finanzgeschichte im Kanton macht. Sind wir bereit, dann jedes Jahr 30, 40, 50 oder 100 Millionen Franken Mehraufwände zu haben, nur weil wir uns heute der Diskussion und den strukturellen Massnahmen, die es in der Freiburger Spitallandschaft wirklich braucht, nicht stellen wollen? Das wird die Freiburger Bevölkerung, die schon mehrere Male angesprochen wurde, nicht wollen.

Zum Dritten: Ich spreche nun trotzdem noch vom Standort Tafers. Der Standort Tafers ist auch mir ein grosses Anliegen. Ich ärgere mich masslos, wenn man in der ganzen Diskussion sagt, dass der Standort Tafers grundsätzlich in Frage gestellt wird. Das stimmt einfach nicht. Es werden einzelne Aufgaben, die heute wahrgenommen werden in Tafers in Frage gestellt: ein Grossteil der Akutversorgung mit diesen ganzen Aufrechterhaltungen der Operationstrakte. Es wurde nie in Frage gestellt, dass in Tafers nicht auch künftig eine Notfallaufnahme da sein soll. Es wurde nie in Frage gestellt, dass auch künftig für die postoperativen Aufenthalte im Bereich der Rehabilitation Tafers eine wichtige Rolle spielen muss. Es hat sogar neue interessante Aspekte, die heute diskutiert werden. Ich spreche von der Psychiatrie. Das sind zukunftsorientierte Aufgaben für ein Spital in der Region.

Ruedi Vonlanthen hat von einer Eingangspforte gesprochen. Ich finde diesen Ausdruck sehr gut. Diese Eingangspforte braucht es auch künftig. Aber Ruedi: An einer Eingangspforte wird nicht alles und jedes erledigt. Dort nimmt man die Patienten auf und dann gibt es eine Triage und was man noch vor Ort sinnvollerweise machen kann, das tut man dort.

Mauron Pierre (*PS/SP, GR*). Le groupe socialiste a examiné attentivement cette résolution et partage pour certains points les soucis des personnes qui ont signé, notamment quant à la communication initiale du conseil d'administration, aux soucis tant du personnel que de la population singinoise. Toutefois, comme vous le savez, le parti socialiste a fait part de sa vision du futur HFR dans une longue analyse que nous avons rendue publique au mois de septembre dernier.

Parmi tous les points que nous avons relevés, il y avait notamment les quatre points principaux suivants:

1. Nous préconisons d'attendre les résultats de l'expertise du Boston Consulting Group pour voir dans quel sens nous devons aller.
2. L'idée était de défendre des offres de prestations hospitalières adéquates dans l'intérêt de l'HFR sur les sites existants.
3. L'idée de la concentration des soins aigus avait également fait l'objet de discussions. Au vu de la démographie, nous n'étions pas pour un site de soins aigus, mais au minimum pour deux, à savoir Riaz et Fribourg notamment.
4. Cette concentration des soins aigus impliquait pour nous la mise sur pied d'un service médical d'urgences cantonal, susceptible d'intervenir dans tous les districts.

Maintenant, le groupe socialiste est acquis à l'idée qu'il faut attendre les résultats de ce rapport qui a été demandé, pour que nous puissions ensuite l'analyser et le comparer avec la vision qu'a le parti socialiste de l'HFR du futur. Dans ce sens-là, cette résolution est largement prématurée d'après nous et ne résoudra rien. Nous souhaitons bien évidemment éviter des conflits de personnes ou de régions. Nous proposons une vision qui, je l'espère, pourra être concrétisée dans le rapport. Mais toute autre mesure dans l'intervalle nous semblerait bien évidemment prématurée.

C'est la raison pour laquelle le groupe socialiste va rejeter cette résolution.

Ducotterd Christian (PDC/CVP, SC). Il n'est plus possible de continuer à désinformer le citoyen afin de faire croire que l'on se bat pour ses intérêts. Aujourd'hui, il est nécessaire que chacun prenne son rôle au sérieux en se battant pour l'intérêt de notre canton et de sa population. La direction de l'HFR fait un travail immense et compliqué. Il est choquant que certains utilisent ces difficultés. Les solutions proposées sont certainement les meilleures. Malheureusement, ceci ne pourra jamais plaire à tous et à chacun. La meilleure solution pour notre canton imposera des efforts qui ne plairont pas, mais que nous devons faire accepter. Battez-vous! Ne vous battez pas pour ce que vous n'aurez pas, mais battez-vous pour ce que vous aimeriez avoir dans vos régions. Plus rapidement seront choisies les options, meilleure sera sa mise en œuvre. Je ne soutiendrai donc pas cette résolution.

Thévoz Laurent (ACG/MLB, SC). Vous connaissez cette réplique de Woody Allen: «Je suis tout-à-fait d'accord, mais vous pourriez me rappeler la question, s'il vous plaît?» C'est un peu le problème qu'on a avec cette proposition de résolution. Ce premier mérite a permis d'éclairer pas mal le problème auquel on doit faire face par les prises de position de beaucoup d'entre vous. Son plus grave défaut, qui a déjà été souligné, c'est celui encore une fois de défendre des positions, de proposer des réponses sans savoir quelles sont les bonnes questions essentielles qu'on doit traiter pour résoudre et affronter ce problème. Ce problème est majuscule pour le canton de Fribourg, parce que c'est un des cas où nous nous trouvons écartelés entre deux agglomérations importantes, à la frontière des langues et où le problème linguistique peut être une solution et aussi peut-être un facteur de dérapage pour trouver une bonne proposition. C'est pour ça que je pense qu'il est nécessaire d'attendre les études en cours, aussi pour qu'on se mette d'accord avant de chercher les bonnes réponses aux bonnes questions. Qu'on passe aussi quelques heures à parler de ça et pas seulement une heure pour parler des sangliers comme on l'a fait mardi.

Le Président. Comme ça s'est passé dans le traitement de différentes résolutions dans le passé et même si cela n'est pas prévu par la procédure, je passe la parole à M^{me} la Présidente du Conseil d'Etat, non pas pour répondre à des questions précises qui auraient pu surgir dans les interventions mais pour donner son avis général sur la question.

Demierre Anne-Claude, Directrice de la santé et des affaires sociales. Le dossier hospitalier est un dossier priori-

taire du Conseil d'Etat, qui le préoccupe particulièrement, et c'est la raison pour laquelle mes collègues m'ont rejoint pour ce débat.

Le paysage hospitalier suisse est en pleine mutation en raison de l'introduction du DRG et de la répartition de la médecine hautement spécialisée. Aujourd'hui, Fribourg doit se battre sur le plan suisse pour conserver des domaines tels que la chirurgie viscérale ou l'oncologie et c'est la question de la reconnaissance A de nos cliniques qui est en jeu. L'avenir se déclinera en termes de nombre de prestations, de garanties, de sécurité de prise en charge et d'attractivité pour le recrutement des médecins cadres, des médecins chefs de clinique et des assistants. Nous ne pouvons plus parler seulement en termes de régionalisme, faute de quoi c'est bien l'ensemble de l'HFR qui est mis en danger. Ce qui se joue aujourd'hui, c'est l'autonomie des soins aigus dans notre canton, non pas aujourd'hui, mais dans 5, 10 ou 15 ans. Notre responsabilité est de réfléchir à la stratégie qui nous permettra de relever ensemble ces défis. La réflexion est en route. Vous le savez, il y a une étude de faisabilité qui a été commandée auprès de Boston Group Consulting. Il y a deux volets, un volet médical et un volet architectural. Le conseil d'administration a demandé des rapports complémentaires, notamment sur les permanences et sur les services d'urgence. Le Conseil d'Etat rencontre régulièrement le conseil d'administration de l'HFR et nous accompagnons les travaux de réflexion, notamment sur la stratégie. Le conseil d'administration s'est engagé auprès du Conseil d'Etat à déposer un projet de stratégie à fin avril 2013, ce qui permettra donc au Grand Conseil d'avoir une discussion dans le cadre de la réponse sur le postulat Siggen-Stempfel.

En ce qui concerne les mesures à court et moyen terme, j'ai déjà eu l'occasion de le dire, les compétences sont claires: elles sont de la compétence du conseil d'administration, notamment en lien aussi avec les responsabilités de garantie de sécurité de prise en charge, c'est notamment le cas pour le déplacement de la gériatrie de Châtel-St-Denis à Riaz, mais aussi en termes de budget. Des décisions devront être prises. Elles seront certainement difficiles, mais elle ne pourront être prises que sur la base d'une stratégie qui s'appuiera sur des études sérieuses et approfondies et nous devons garantir à la population fribourgeoise, à l'avenir comme aujourd'hui, des soins de qualité.

Pour terminer, c'est important pour moi aujourd'hui par rapport à certains propos qui ont été tenus dans cette salle, j'aimerais remercier M^{me} De Vos. C'est une femme extraordinaire et extrêmement compétente et son départ est une vraie perte pour le canton de Fribourg.

Mesdames et Messieurs, au nom du Conseil d'Etat, je vous invite à refuser cette résolution.

> Au vote, la prise en considération de cette résolution est refusée par 84 voix contre 9. Il y a 2 abstentions.

Ont voté oui:

Brunner (SE, PS/SP), Burkhalter (SE, PLR/FDP), Chassot (SC, ACG/MLB), Fasel-Roggo (SE, ACG/MLB), Krattinger-Jutzet (SE, PS/SP), Pil-

ler A. (SE, UDC/SVP), Schafer (SE, ACG/MLB), Vonlanthen (SE, PLR/FDP), Zadory (BR, UDC/SVP). *Total: 9.*

Ont voté non:

Ackermann (SC, PDC-PBD/CVP-BDP), Aebischer (LA, PDC-PBD/CVP-BDP), Affolter (LA, PS/SP), Andrey (GR, PDC-PBD/CVP-BDP), Badoud (GR, PLR/FDP), Bapst (SE, PDC-PBD/CVP-BDP), Berset (SC, PS/SP), Bertschi (GL, UDC/SVP), Bonny (SC, PS/SP), Boschung (SE, PDC-PBD/CVP-BDP), Bosson (GL, PDC-PBD/CVP-BDP), Bourguet (VE, PDC-PBD/CVP-BDP), Brodard C. (SC, PLR/FDP), Brodard V. (GL, PS/SP), Brönnimann (SC, UDC/SVP), Burgener Woeffray (FV, PS/SP), Butty (GL, PDC-PBD/CVP-BDP), Castella D. (GR, PLR/FDP), Castella R. (GR, PLR/FDP), Clément (FV, PS/SP), Collaud (BR, PDC-PBD/CVP-BDP), Corminboeuf (BR, PS/SP), Doutaz (GR, PDC-PBD/CVP-BDP), Duc (BR, ACG/MLB), Ducotterd (SC, PDC-PBD/CVP-BDP), Emonet (VE, PS/SP), Fasel J. (SE, PDC-PBD/CVP-BDP), Frossard (GR, UDC/SVP), Gander (FV, UDC/SVP), Ganioz (FV, PS/SP), Garghenti Python (FV, PS/SP), Gasser (SC, PS/SP), Gobet (GR, PLR/FDP), Grandgirard (BR, PDC-PBD/CVP-BDP), Grandjean (VE, PDC-PBD/CVP-BDP), Grivet (VE, PS/SP), Hänni-Fischer (LA, PS/SP), Hayoz (SE, PDC-PBD/CVP-BDP), Herren-Schick (LA, UDC/SVP), Hunziker (VE, PLR/FDP), Ith (LA, PLR/FDP), Jelk (FV, PS/SP), Jendly (SE, PDC-PBD/CVP-BDP), Kaelin Murith (GR, PDC-PBD/CVP-BDP), Kolly G. (GR, UDC/SVP), Kolly N. (SC, UDC/SVP), Kolly R. (SC, PLR/FDP), Kuenlin (SC, PLR/FDP), Lauper (SC, PDC-PBD/CVP-BDP), Lehner-Gigon (GL, PS/SP), Longchamp (GL, PDC-PBD/CVP-BDP), Mauron (GR, PS/SP), Menoud (GR, PDC-PBD/CVP-BDP), Mesot (VE, UDC/SVP), Meyer Loetscher (BR, PDC-PBD/CVP-BDP), Morand (GR, PDC-PBD/CVP-BDP), Mutter (FV, ACG/MLB), Page (GL, UDC/SVP), Peiry (FV, UDC/SVP), Piller B. (SC, PS/SP), Pythoud-Gaillard (GR, PS/SP), Rauber (SE, PDC-PBD/CVP-BDP), Repond (GR, PS/SP), Rey (FV, ACG/MLB), Riedo (LA, PDC-PBD/CVP-BDP), Rime (GR, PS/SP), Rodriguez (BR, PS/SP), Roubaty (SC, PS/SP), Savary-Moser (BR, PLR/FDP), Schläfli (SC, UDC/SVP), Schnyder (SC, PS/SP), Schoenenweid (FV, PDC-PBD/CVP-BDP), Schopfer (LA, PLR/FDP), Schorderet E. (SC, PDC-PBD/CVP-BDP), Schorderet G. (SC, UDC/SVP), Schuway (GR, UDC/SVP), Siggan (FV, PDC-PBD/CVP-BDP), Suter (SC, ACG/MLB), Thalmann-Bolz (LA, UDC/SVP), Thévoz (FV, ACG/MLB), Thomet (SC, PS/SP), Vial (SC, PDC-PBD/CVP-BDP), Wassmer (SC, PS/SP), Wüthrich (BR, PLR/FDP). *Total: 84.*

Se sont abstenus:

Johner-Etter (LA, UDC/SVP), Waeber (SE, UDC/SVP). *Total: 2.*

> Cet objet est ainsi liquidé.

—

Elections

Un membre de la Commission des pétitions

Bulletins distribués: 94; rentrés: 89; blancs: 3; nul: 0; valables: 86; majorité absolue: 44.

Est élu *M. Jean-Daniel Wicht*, à *Givisiez*, par 83 voix.

A obtenu des voix *M. Charles Brönnimann*: 2. Il y a 1 voix éparses.

—

Clôture

Le Président. Nous sommes arrivés au terme de cette première session de 2013. J'aimerais vous remercier de votre col-

laboration, vous souhaiter une excellente journée, de bonnes vacances pour ceux qui ont la chance d'en prendre et vous donner rendez-vous le 19 mars 2013 pour notre prochaine session.

—

- La séance est levée à 10 h 50.

Le Président:

Pascal KUENLIN

Les Secrétaires:

Mireille HAYOZ, *secrétaire générale*

Reto SCHMID, *secrétaire général adjoint*

—